

Rapport annuel sur les infrastructures des marchés financiers et les moyens de paiement et leur surveillance

Exercice
2024

Rapport annuel sur
**les infrastructures
des marchés financiers
et les moyens de paiement
et leur surveillance**

Exercice
2024

Sommaire

7	Mot du Wali
9	Abréviations
13	Partie 1 : Infrastructures des marchés financiers
15	Chapitre I : Surveillance des infrastructures des marchés financiers
	I. Système des Règlements Bruts du Maroc
	1. Activité
	2. Évolutions récentes et projets de développement
	3. Évaluation
	II. Système Interbancaire Marocain de Télé-compensation (SIMT)
	1. Activité
	2. Évolutions récentes et projets de développement
	3. Évaluation
	III. Dépositaire central et système de règlement/ livraison (Maroclear)
	1. Activité
	2. Évolutions récentes et projets de développement
	3. Évaluation
	IV. Chambre de compensation de la Bourse de Casablanca
	1. Activité
	2. Évolutions récentes et projets de développement
	3. Évaluation
	V. Switch Monétique et Mobile HPSS
	1. Activité
	2. Évolutions récentes et projets de développement
	3. Évaluation
31	Chapitre II : Évolution du cadre de surveillance des infrastructures des marchés financiers
	I. Mise en œuvre de nouveaux principes internationaux dans le domaine du renforcement de la cyber résilience
	II. Mise en place du cadre réglementaire de la Chambre de Compensation Contrepartie Centrale (CCP)
	III. Notation de la résilience des IMFs selon la méthodologie RIBAT

37	Partie 2 : Panorama et surveillance des moyens de paiement
39	Chapitre I : Monnaie fiduciaire
	I. Circulation fiduciaire
	II. Approvisionnement de l'économie en monnaie fiduciaire
	III. Qualité des billets en circulation et faux monnayage
50	Chapitre II : Moyens de paiement scripturaux
	I. Caractéristiques des échanges scripturaux
	1. Échanges Inter-établissements
	2. Échanges Intra-établissements
	3. Échanges en bilatéral
	II. Cartes bancaires
	III. Paiement mobile
	1. Émission des M-Wallets
	2. Panorama des échanges électroniques par M-Wallet
68	Chapitre III : Surveillance des moyens de paiement scripturaux
	I. Mise en œuvre de la surveillance des moyens de paiement scripturaux
	1. Conduite des missions de contrôle sur place
	2. Suivi de la migration des cartes bancaires domestiques à la norme EMV
	3. Veille réglementaire sur les moyens de paiement
	4. Évaluation de la sécurité des moyens de paiement
	II. Centrale des incidents de paiement (CIP)
	III. Centrale des impayés sur lettre de change normalisée (LCN)
75	Chapitre IV : Développement des moyens de paiement et accompagnement des fintechs
	I. Développement des paiements
	II. Accompagnement des fintechs
111	Annexes

Mot du Wali

L'année 2024 a été marquée par un environnement international incertain, dominé par la persistance des tensions géopolitiques et la récurrence des événements climatiques extrêmes. Dans ce contexte, la croissance mondiale est demeurée modérée, freinée par le maintien de politiques monétaires restrictives et une prudence accrue des investisseurs, malgré le recul de l'inflation dans plusieurs pays.

Sur le plan national, l'économie a affronté une troisième année consécutive de déficit pluviométrique, accentuant le stress hydrique et pesant sur la production agricole. Toutefois, grâce à la poursuite des réformes structurelles et à la mise en œuvre de projets stratégiques dans les domaines de la protection sociale, de la transition énergétique et de la digitalisation, notre pays a su préserver sa trajectoire de développement.

C'est dans un tel contexte que Bank Al-Maghrib a poursuivi la réalisation de ses missions visant notamment la résilience des Infrastructures de Marchés Financiers (IMFs) et la sécurité des moyens de paiement.

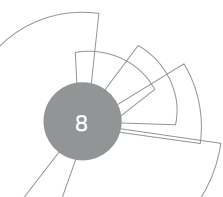
Les résultats de ces actions de surveillance indiquent que les IMFs demeurent résilientes et sécurisées, avec des taux de disponibilité globalement satisfaisants. De même, la Banque a poursuivi, en coordination avec les parties prenantes, les travaux d'opérationnalisation de la Chambre de Compensation Contrepartie Centrale (CCP) avec des avancées notables sur les plans réglementaire et prudentielle devant permettre notamment le démarrage imminent du Marché à Terme.

S'agissant des moyens de paiement, la Banque a poursuivi le renforcement de leur sécurité à travers l'examen de conformité des nouveaux produits et services de paiement et la conduite de missions thématiques de contrôle sur place. De même, face à la recrudescence des cas de fraude sur certains moyens de paiement, elle a assuré un suivi approfondi avec les assujettis des dispositifs mis en place de détection, d'alerte et de monitoring en temps réel de la fraude.

Par ailleurs, l'année 2024 a constitué une étape clé avec l'avancement des travaux relatifs à la Stratégie nationale des paiements, élaborée par Bank Al-Maghrib en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème. Cette stratégie, formulée sur la base des enseignements tirés de l'étude sur l'usage du cash et de l'étude sur l'acceptation des paiements électroniques, s'inscrit dans une vision intégrée visant à moderniser l'infrastructure nationale de paiement, à renforcer la confiance dans les paiements numériques et à promouvoir l'inclusion financière.

L'année a ainsi connu des avancées notables, notamment dans la définition du cadre de gouvernance et la mise en place des mécanismes de coordination nécessaires à la mise en œuvre des chantiers prioritaires identifiés avec les parties prenantes. Ces chantiers portent, entre autres, sur l'accélération de l'acceptation des paiements électroniques, la définition d'un modèle de gouvernance unifié, ainsi que l'encadrement de la commission d'interchange, levier essentiel à une tarification équitable et à une dynamique d'acceptation durable.

Par ailleurs, consciente du potentiel de la digitalisation pour le développement du secteur financier et l'amélioration de l'accessibilité aux services financiers, la Banque a accentué ses efforts en vue de favoriser l'émergence d'une industrie nationale de la finance numérique, avec notamment la mise en place avec les parties prenantes publiques et privées de Morocco Fintech Center qui se positionne comme un hub stratégique dédié à l'innovation et à la structuration de l'écosystème FinTech marocain. Conçu pour accélérer la transformation digitale du secteur financier, il ambitionne de fédérer startups, institutions financières, investisseurs et régulateurs autour d'un cadre propice à l'émergence de solutions innovantes, renforçant ainsi l'inclusion numérique et l'innovation financière au Maroc.



Abréviations

AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
BDT	Bons de Trésor
BBE	Billets de Banque Etrangers
BBM	Billets de Banque Marocains
BN	Billets neufs
BNV	Billets Non Valides
BRI	Banque des Règlements Internationaux
CCP	Chambre de Compensation, Contrepartie Centrale
CF	Circulation Fiduciaire
CPT	Centres Privés de Tri
CROE	Cyber Resilience Oversight Expectations
CSPR	Comité sur les systèmes de paiement et de règlement
EP	Établissement de Paiement
FGP	Fonds de Garantie Permanent
GAB	Guichet Automatique Bancaire
GSIMT	Groupement pour un Système Interbancaire Marocain de Télé-Compensation
HPSS	High Payment System Switch
ICMAT	Instance de Coordination du Marché à Terme
IMFs	Infrastructures de Marchés Financiers

LCN	Lettre de change normalisée
Maroclear	Dépositaire central national de titres
MF	Monnaie Fiduciaire
OICV	Organisation Internationale des Commissions de Valeurs
OPCVM	Organismes de placement collectif en valeurs mobilières
PCI-DSS	Payment Card Industry Data Security Standard
PCVI	Plateforme de Compensation des Virements Instantanés
SIMT	Système Interbancaire Marocain de Télé-compensation
SRBM	Système de Règlement Brut du Maroc
SCPM	Système de Compensation des Paiement de Masse
SWIFT	Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication
TCN	Titres de créances négociables
TPE	Terminal de Paiement Electronique



Infrastructures des marchés financiers

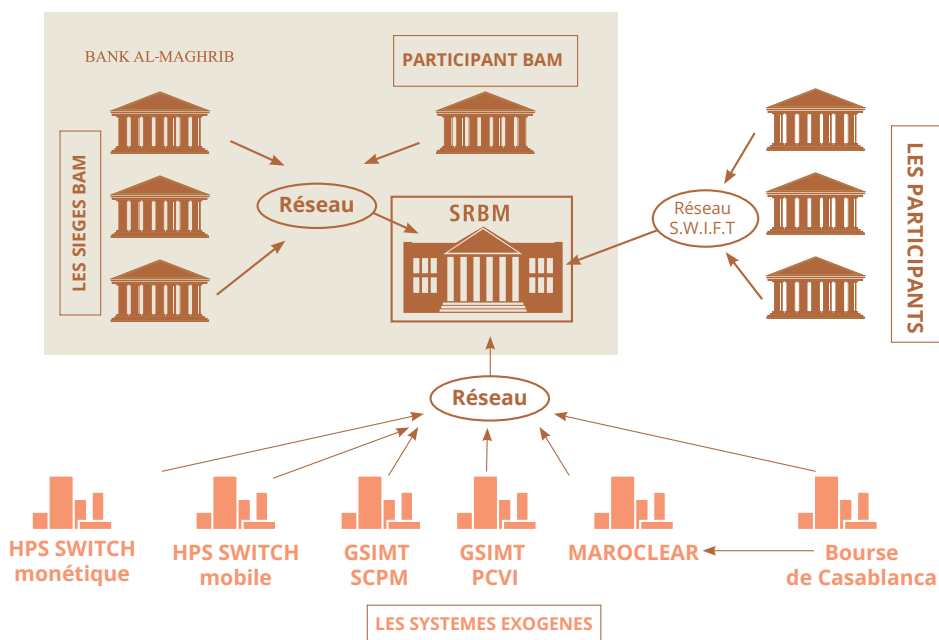
Partie

CHAPITRE I. SURVEILLANCE DES INFRASTRUCTURES DES MARCHÉS FINANCIERS

Les Infrastructures des Marchés Financiers -IMFs- dans le paysage marocain s'articulent autour de sept systèmes :

- Un système interbancaire de paiement de gros montants : SRBM ;
- Quatre systèmes de paiement de détail : le Switch monétique, le Switch mobile, le Système Interbancaire Marocain de Télécompensation - SIMT- et la Plateforme de compensation des virements instantanés -PCVI-. Le premier traite les transactions effectuées par cartes bancaires, le second traite les paiements par mobile, le troisième concerne les échanges de moyens de paiement scripturaux hors cartes et mobile, tandis que le dernier concerne les virements instantanés ;
- Deux systèmes dédiés à la compensation et au règlement/livraison des titres : la Bourse de Casablanca qui traite la compensation des valeurs mobilières cotées et Maroclear qui est chargé d'assurer la dématérialisation des titres et leur conservation et gère également le système de règlement-livraison qui permet le dénouement des transactions ainsi que l'administration de l'ensemble des événements liés à la vie d'un titre.

Le règlement de l'ensemble des soldes multilatéraux issus de ces systèmes est effectué en monnaie Banque Centrale sur les livres de Bank Al-Maghrib. Sont considérés comme des participants techniques, les systèmes exogènes qui déversent des soldes nets multilatéraux pour règlement dans le SRBM. Les liens entre ces systèmes se présentent comme suit :



Le corpus juridique conférant à Bank Al-Maghrib la mission de surveillance des IMFs est constitué de la loi n°40-17 portant statut de Bank Al-Maghrib, notamment son article 9 et la convention multilatérale relative à la surveillance de ces IMFs.

Afin d'assurer la convergence du cadre juridique de la surveillance des IMFs vers les standards internationaux, un projet de loi relatif à « la Surveillance des Infrastructures de Marchés Financiers et des Emetteurs de Moyens de Paiement » a été élaboré par la Banque. Ce projet apporte des innovations majeures de nature à permettre à Bank Al-Maghrib de renforcer la mise en œuvre de sa mission de surveillance des IMFs et des moyens de paiement, telle qu'annoncée avec la nouvelle loi n°40-17 portant son statut et de favoriser la convergence du dispositif légal et réglementaire régissant ladite surveillance vers les meilleures pratiques internationales. A ce titre, courant cette année, de nouveaux échanges ont eu lieu avec les parties prenantes à l'effet d'accélérer le processus de concertation.

I. SYSTÈME DES RÈGLEMENTS BRUTS DU MAROC

I.1. Activité

Courant l'année 2024, le SRBM a connu l'adhésion de deux sous-participants, portant leur total à 56, tandis que le nombre de participants directs s'est maintenu à 26.

Le volume global traité¹ durant l'année 2024, incluant les opérations des banques, de la Banque Centrale et des systèmes exogènes, s'élève à 25 262 milliards de dirhams. Ainsi, le SRBM a réglé l'équivalent du PIB annuel du Maroc en 16 jours d'exploitation, traduisant l'importance et l'efficacité du système.

I.1.1. Règlement des ordres de paiement des participants directs

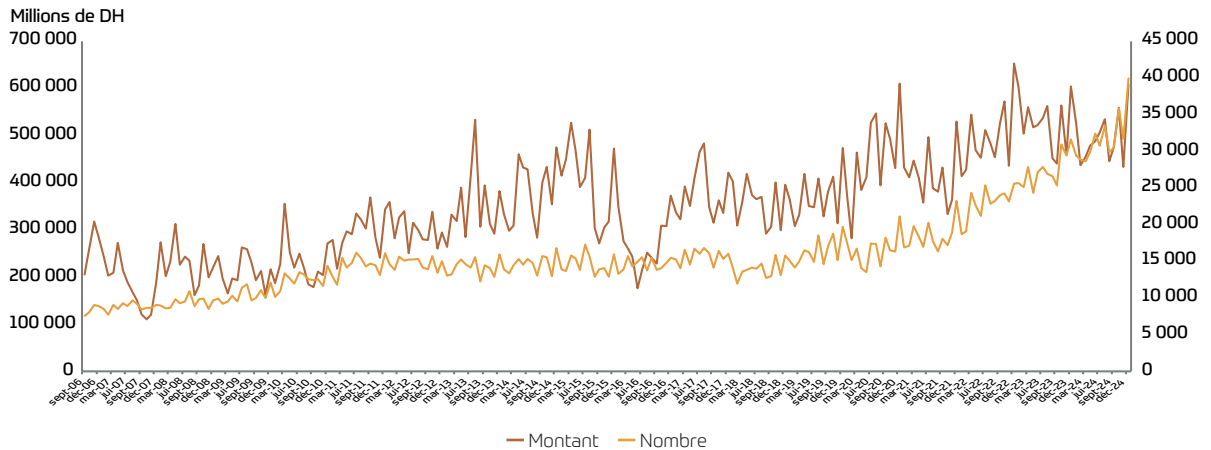
En 2024, l'activité du SRBM a enregistré une hausse de 16% du nombre des ordres de paiement des participants directs², passant de 328 698 opérations réalisées en 2023, à 381 039 opérations réalisées en 2024, suite essentiellement à la progression de 27% du nombre des virements pour le compte de la clientèle.

S'agissant du montant total des opérations réalisées, il a enregistré une baisse de 6% passant de 6 322 milliards de dirhams en 2023 à 5 946 milliards de dirhams en 2024. Ce recul s'explique par la baisse du volume des opérations interbancaires, partiellement compensée par la hausse du volume des paiements émis par la clientèle. La moyenne quotidienne, quant à elle, a atteint 24,17 milliards de dirhams au cours de la période de référence.

¹ Exclusion faite des opérations de réservation fiduciaire et de PONA, réalisées sur le même compte, ainsi que les opérations relatives aux facilités intra-journalières

² Hors paiements reçus des systèmes exogènes.

Evolution de l'activité du SRBM entre septembre 2006 et décembre 2024



a. Virements interbancaires

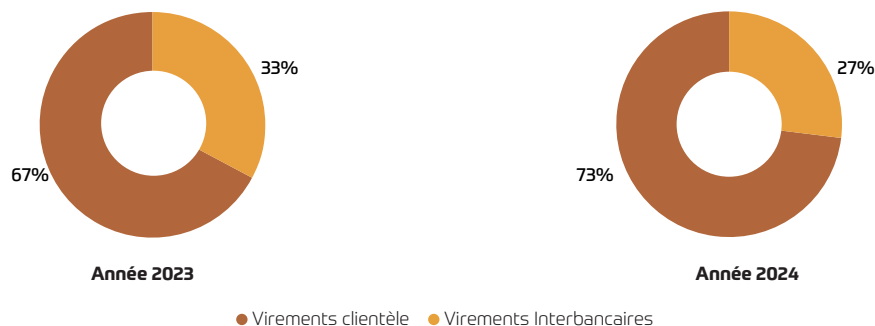
Les virements interbancaires ont enregistré une baisse de 15% pour s'établir à 3 250 milliards de dirhams en 2024 contre 3 807 milliards de dirhams en 2023. Ce repli s'explique notamment par la baisse de l'activité des prêts/emprunts à blanc au jour le jour sur le marché interbancaire, dont le volume échangé a diminué de 29% passant de 868 milliards à 635 milliards de dirhams.

Dans ce contexte, la part des virements interbancaires dans la valeur globale des ordres de paiement est revenue de 60% à 55% d'une année à l'autre. De même, la part des virements dans le nombre total des opérations réalisées dans SRBM s'est situé à 27% contre 33% en 2023.

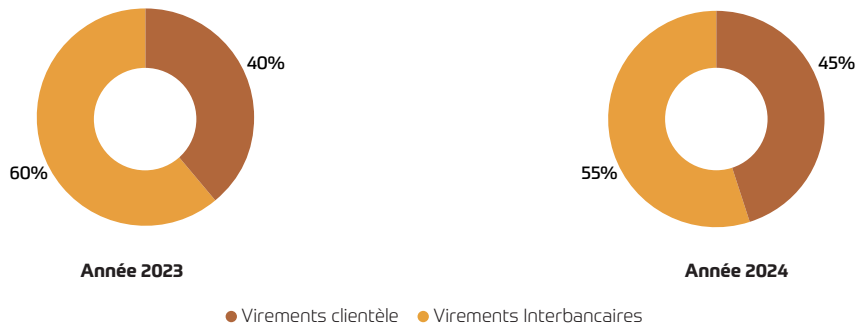
b. Virements clientèle

Les virements de la clientèle ont enregistré une hausse de plus de 27% au terme de l'année 2024, poursuivant leur progression par rapport aux années précédentes, passant de 219 667 ordres en 2023 à 279 593 en 2024. La valeur globale de ces ordres a atteint 2 696 milliards de dirhams en 2024, en hausse de 7% par rapport à 2023.

Part des ordres de virements clientèle et interbancaires en nombre



Part des ordres de virements clientèle et interbancaires en montant

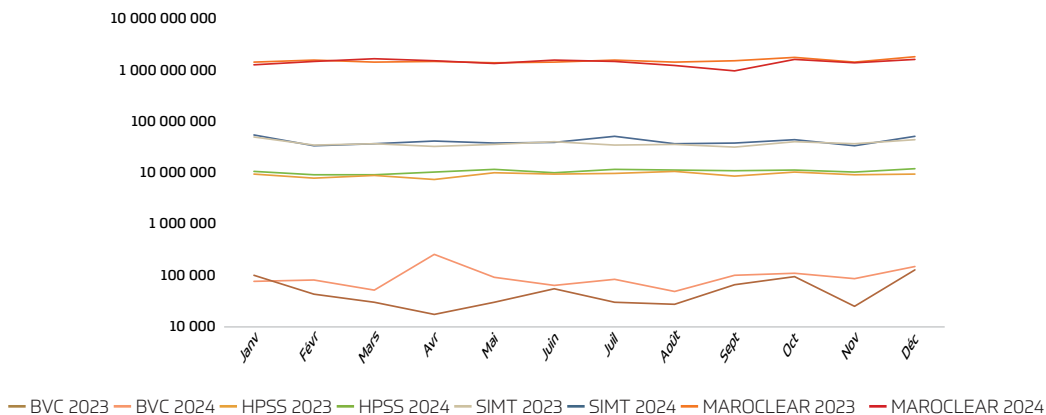


I.1.2. Règlement des soldes des systèmes exogènes

Le SRBM permet également d'assurer le règlement quotidien des opérations et des soldes nets issus de la compensation multilatérale de l'ensemble des systèmes exogènes³.

Au terme de l'année 2024, le volume total⁴ des règlements des opérations et des soldes nets issus de la compensation multilatérale de l'ensemble des systèmes exogènes a connu une hausse de 6,4% s'établissant à 19 316 milliards de dirhams. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des opérations issues de Maroclear relatives au règlement des opérations de pension livrée, passant de 15 177 milliards en 2023 à 16 037 milliards de dirhams en 2024 et dans une moindre mesure par la progression du virement instantané.

Evolution mensuelle des déversements dans le SRBM des soldes nets multilatéraux des systèmes exogènes en milliers de DH



³ Le système de paiement de détail (Système Interbancaire Marocain de Télé-compensation) ; la plateforme de compensation des virements instantanés ; le système de règlement-livraison de titres (Maroclear) et d'opérations de Bourse (Bourse de Casablanca) ; le système de paiement pour les transactions par cartes et mobiles (HPS Switch).

⁴ tenant compte des virements instantanés

I.2. Evolutions récentes et projets de développement

Bank Al-Maghrib a poursuivi le projet de mise à niveau du système de règlement brut en temps réel SRBM, dont l'objectif est d'offrir un plus haut niveau de résilience et de disponibilité du système, une interopérabilité plus large, des fonctionnalités améliorées par rapport à la version actuelle et l'adoption du nouveau standard d'échange de SWIFT MX ISO20022.

La phase de cadrage du projet a été finalisée au cours du premier trimestre de l'année 2024. Les travaux de développement, de personnalisation et de configuration de la nouvelle version du SRBM ont été également menés avec le prestataire en charge de ce projet. Les tests de recette, avec les participants et de place, et la mise en production de la nouvelle version du SRBM sont planifiées au cours de l'année 2025.

I.3. Evaluation

Le taux de rejet des opérations au niveau du SRBM, en raison d'indisponibilité ou insuffisance de provision sur les comptes centraux de règlement des participants donneurs d'ordres, demeure très faible en 2024 et a enregistré une moyenne quotidienne de 0,02% en nombre et de 0,04% en valeur.

De plus, aucun incident technique majeur n'est survenu au niveau du système SRBM et l'ensemble des indicateurs ont enregistré une valeur moyenne mensuelle conforme aux exigences définies dans le contrat de service du SRBM. Ainsi, le système a atteint une disponibilité technique de 99,89% en 2024.

En outre, les opérations de basculement de la plateforme technique du SRBM du datacenter principal vers celui de secours et inversement se sont déroulées avec succès dans le respect du planning initialement arrêté à cet effet.

Par ailleurs, dans le cadre du déploiement du programme de contrôle sur place de l'exercice 2024, le SRBM a fait l'objet d'une mission d'évaluation sur place courant le mois de juin 2024. Elle a porté principalement sur les projets « Upgrade du SRBM » et « migration à la norme ISO 20022 » ainsi que sur l'évaluation de la mise en œuvre de certaines recommandations issues de la dernière mission de surveillance.

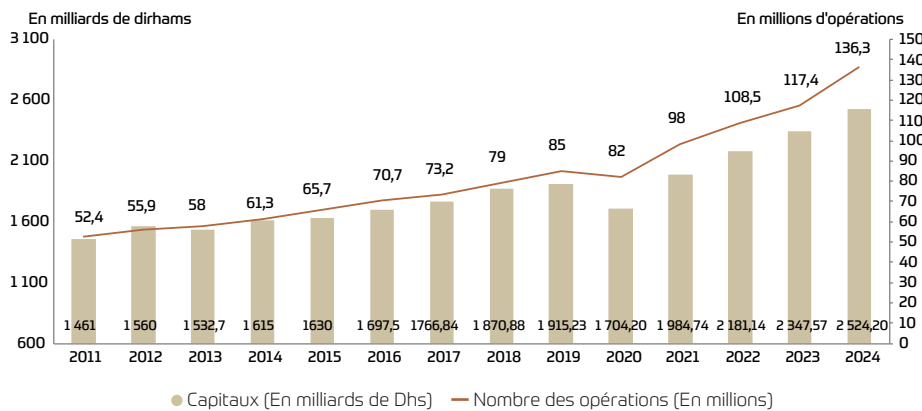
En outre, conformément aux exigences des principes de la BRI pour les IMFs, le SRBM a mené son premier exercice d'élaboration du cadre d'information pour les infrastructures de marchés financiers établi par le CSPR/OICV.

II. Système Interbancaire Marocain de Télé-compensation (SIMT)

II.1. Activité

Au titre de l'année 2024, les échanges interbancaires transitant par le SIMT ont poursuivi leur tendance haussière. En effet, le nombre des transactions a atteint 136,3 millions opérations, enregistrant ainsi un accroissement de 16,1% par rapport à 2023. Concernant le montant global des échanges, il s'est élevé à 2524,2 milliards de dirhams, soit une augmentation annuelle quasi-similaire à celle observée une année auparavant de 7,5%.

Evolution annuelle des échanges interbancaires

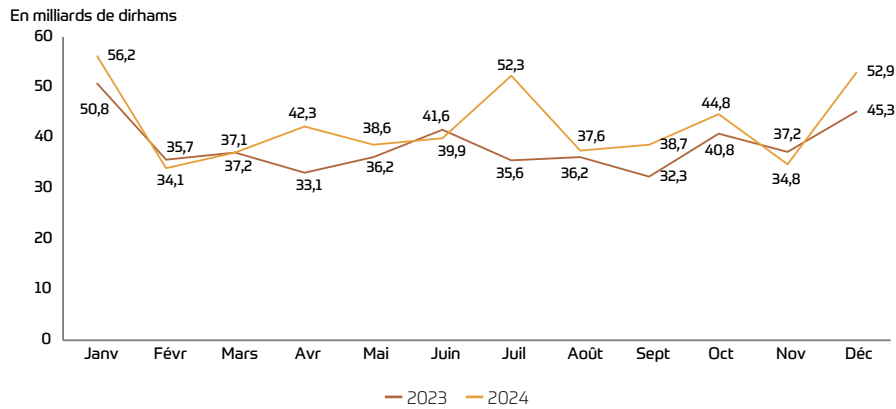


Le nombre des échanges mensuels des instruments de paiement a varié entre 9,7 et 13,9 millions opérations. La moyenne journalière a atteint 415 530 opérations avec un pic de 2 611 628 opérations, dû essentiellement au traitement des aides sociales directes. Le temps de traitement moyen du système pour le plus grand lot est estimé à 4min 15s avec un maximum de 11min 40s.

Concernant l'évolution des montants échangés, elle a poursuivi la même tendance. En effet, les montants mensuels ont varié entre 184 milliards et 256,5 milliards de dirhams contre 168,3 et 221,1 milliards en 2023. La moyenne journalière des valeurs échangées a enregistré, quant à elle, 5,8 milliards de dirhams avec un pic journalier de 13 milliards de dirhams.

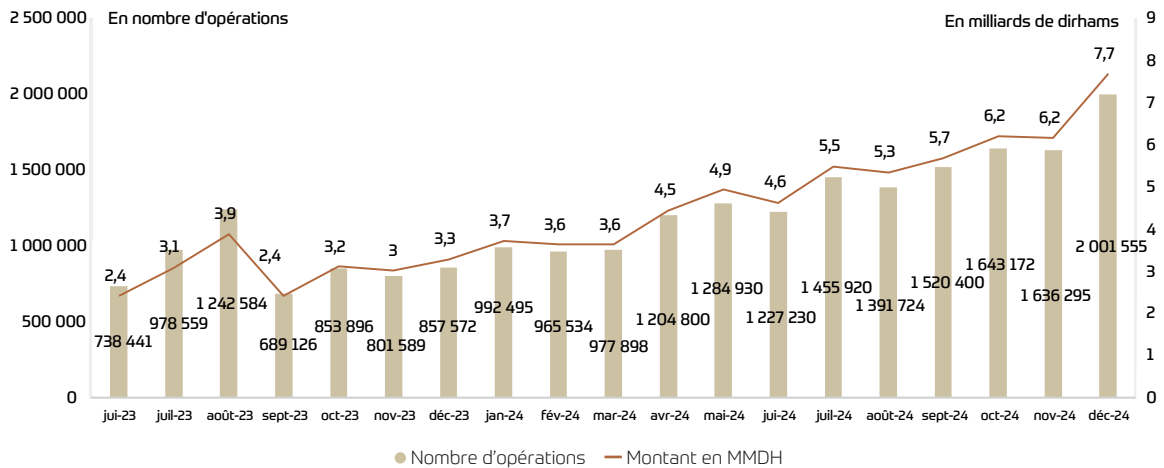
Le total des soldes déversés dans le SRBM par le SIMT, s'est élevé à 509,3 milliards de dirhams en 2024, affichant une hausse de 10,2% par rapport à son niveau enregistré en 2023.

Soldes issus du SIMT et réglés dans le SRBM



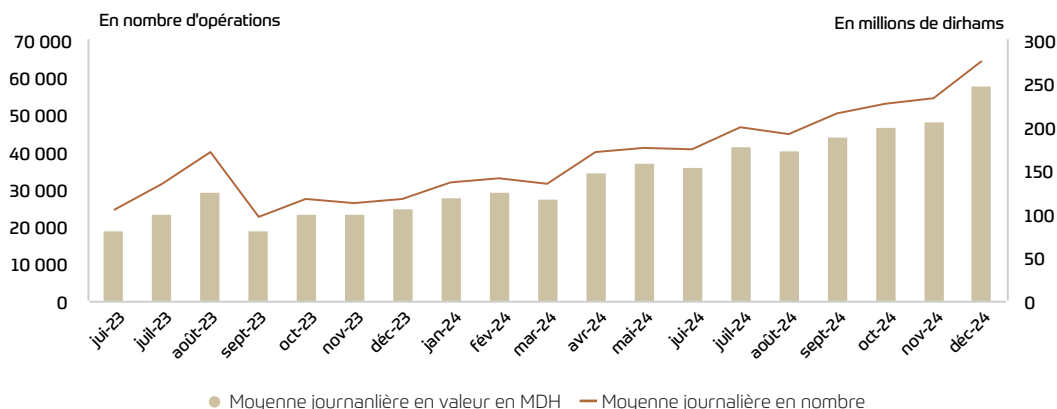
Concernant l'activité du virement instantané (VI), la plateforme de virement instantané (PCVI) a traité 16,3 millions d'opérations en 2024 et 22,5 millions d'opérations cumulées depuis son lancement au 1^{er} juin 2023, correspondant à des montants respectifs de 61,7 milliards de dirhams et de 82,9 milliards.

Evolution mensuelle du virement instantané en nombre et en montant



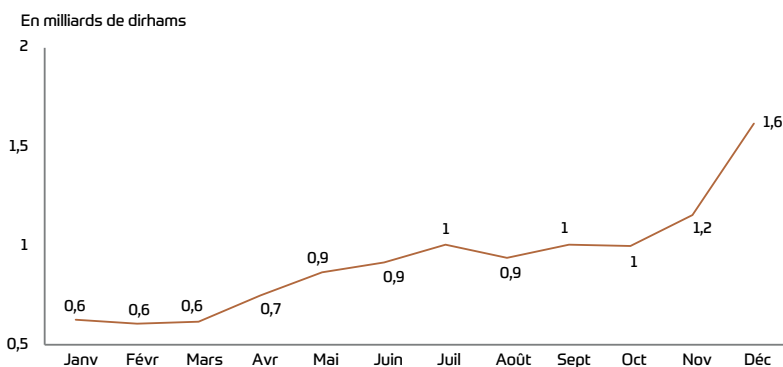
Le nombre moyen d'opérations de VI traitées quotidiennement par la plateforme PCVI a atteint 64,6 mille transactions en décembre 2024 contre 24,6 mille transactions traitées en juin 2023. S'agissant des échanges en montant, ils ont poursuivi leur tendance haussière en atteignant en moyenne 248,2 millions de dirhams en décembre 2024 contre 80,7 millions de dirhams en juin 2023. Le pic des échanges s'est établi, quant à lui, à 231 186 opérations en nombre et 797 millions de dirhams en montant.

Evolution mensuelle de la moyenne journalière en nombre et montant



En termes de règlement au niveau du SRBM, le total des soldes de virement instantané déversés a atteint 11,1 milliards de dirhams en 2024 contre 5,3 milliards de dirhams en 2023.

Soldes issus du PCVI et réglés dans le SRBM



II.2. Evolutions récentes et projets de développement

L'année 2024 a été marquée par la réalisation de plusieurs travaux dont principalement :

- L'organisation, avec l'ensemble des banques, des tests de recette interbancaire relatifs aux évolutions de la plateforme de compensation des virements instantanés (PCVI) visant l'amélioration continue de ses performances.
- Le lancement en juillet 2024 du projet de refonte de la convention interbancaire des échanges. La revue de cette convention, prévue pour l'année 2025, fait suite aux insuffisances de la convention actuelle soulevées par les banques et Bank Al-Maghrib. A ce propos, plusieurs ateliers ont été tenus avec l'ensemble des participantes du GSIMT, y compris Bank Al-Maghrib, ayant pour objectif le recensement des besoins d'amélioration de cette convention et la discussion des propositions d'amendement envisageables.

II.3. Evaluation

Au titre de l'année 2024, le ratio de compensation⁵ s'est établi à 9,87%, soit un niveau très efficient. Ce niveau traduit un effet de compensation élevé du système, permettant la réduction de près de 90,13% des besoins de liquidité pour le règlement des engagements des participants.

Cinq établissements de crédit adhérents au GSIMT concentrent en moyenne 69% des échanges interbancaires⁶. S'agissant du taux de disponibilité du Système de compensation des paiements de masse, il a été évalué en moyenne à 99,9%. En effet, aucun incident majeur n'a été répertorié en 2024. Concernant la gestion des risques financiers, le FGP⁷, s'élevant à 493 millions de dirhams, a permis de couvrir en moyenne 86,5% des soldes de règlement débiteurs enregistrés par les participants en 2024.

Par ailleurs, le GSIMT a poursuivi la mise en œuvre des recommandations issues de la mission d'évaluation réalisée par Bank Al-Maghrib en mars 2019. Ainsi, plusieurs actions ont été entreprises courant l'année 2024 dont principalement la réalisation de l'audit d'évaluation de la maturité de cyber résilience du GSIMT selon le Framework CROE.

En outre, conformément aux exigences des principes de la BRI pour les IMFs, le GSIMT a mené son deuxième exercice d'élaboration du cadre d'information pour les infrastructures de marchés financiers établi par le CSPR/OICV.

⁵ C'est un indicateur d'évaluation de la performance d'un système de paiement. Il mesure le niveau d'extinction des dettes et des créances permis par le système et le degré de vélocité des transferts de fonds. Plus le ratio est faible, plus le système est qualifié d'optimal dans sa fonction de compensation des opérations interbancaires, contribuant ainsi à la réduction des besoins de liquidités allouées au règlement.

⁶ Valeur calculée sur la base des échanges des participants hors BAM.

⁷ Fonds de Garantie Permanent couvrant la défaillance de deux plus grands participants débiteurs susceptibles d'engendrer la plus forte exposition au risque de crédit agrégé dans le système. De plus, un fonds de garantie spécifique aux Banques participatives est en cours d'implémentation.

III. Dépositaire central et système de règlement/ livraison (MAROCLEAR)

III.1. Activité

III.1.1. Admissions des titres

Au titre de l'année 2024, la valeur des titres admis à Maroclear s'est établie à 292 milliards de dirhams contre 349 milliards une année auparavant, soit une baisse de 16,3%. Ce recul s'explique principalement par la baisse des émissions de bons du Trésor de 32,7% qui se sont établis à 171,7 milliards de dirhams en 2024. Concernant les autres catégories, ils ont affiché des progressions notamment de 9,5% pour les TCN et de 49% pour les obligations.

Evolution des titres admis auprès de Maroclear

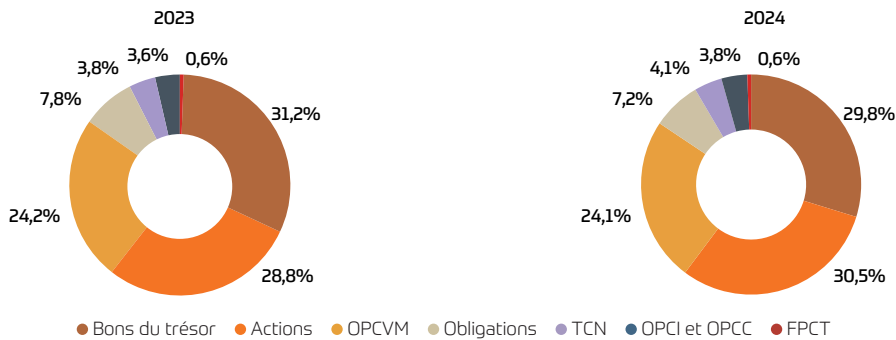
CATEGORIES DE VALEURS (en millions de dirhams)	2023	2024
BONS DU TRESOR	255 249	171 661,3
TCN	70 792	77 546,7
OBLIGATIONS	16 207,5	24 153,7
OPCR OPCI FPCC	4 380,7	6 348,2
FPCT ET PART	1 546,7	2 430,3
ACTIONS	695,9	9 704,1
OPCVM	17	18
TOTAL	348 888,8	291 862,4

III.1.2. Evolution de la capitalisation

La capitalisation des valeurs admises à Maroclear est ressortie en accroissement de 13% pour s'établir à 2 532 milliards de dirhams en 2024 contre 2 240 milliards en 2023. En effet, la progression la plus marquée est observée au niveau des compartiments des actions et des Organismes de Placement Collectif (OPC), avec des hausses respectives de 19% et 14%. Cette dynamique positive s'inscrit dans un contexte où les indices boursiers ont maintenu la tendance nettement haussière depuis juin 2023.

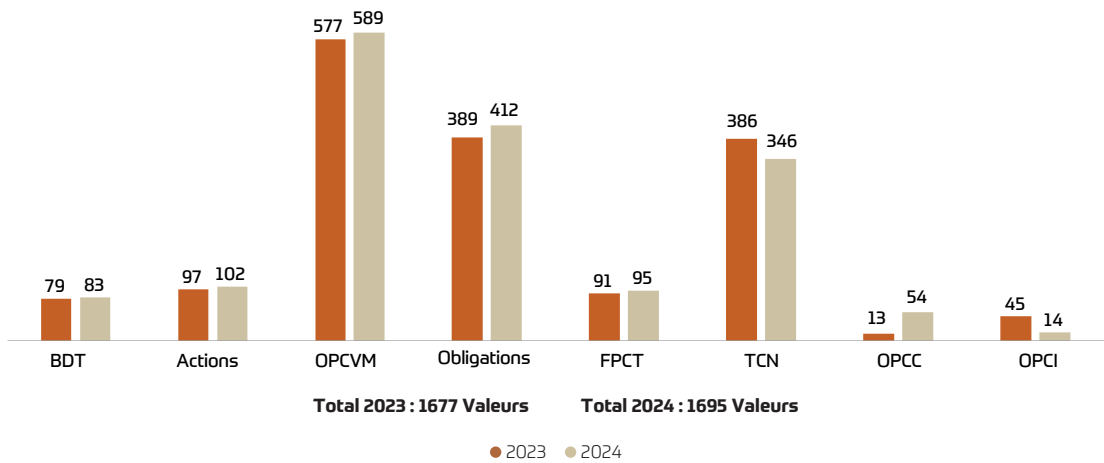
Quant à la structure de la capitalisation, la part des bons du trésor a baissé, passant de 31,2% à 29,8% d'une année à l'autre, au profit des actions qui constituent désormais près d'un tiers de la valeur totale des titres conservés à Maroclear.

Répartition de la capitalisation de valeurs par nature de titre



Le nombre de valeurs conservées par Maroclear s'est accru de 18 lignes, atteignant 1695 valeurs en 2024 contre 1677 valeurs en 2023, principalement imputable au compartiment des OPC.

Nombre de lignes de valeurs conservées par nature de titre



III.1.3. Flux dénoués

Au cours de l'année 2024, le montant des opérations dénouées a connu une légère augmentation d'environ +3,31% atteignant 87 milliards de dirhams en moyenne quotidienne contre 84,6 milliards de dirhams en 2023. S'agissant du nombre total moyen d'opérations traitées, il a considérablement augmenté de 89%, avec un doublement des opérations sur la filière bourse.

Moyennes quotidiennes des flux traités

FILIERES	En nombre de mouvements		En Millions de dirhams	
	2023	2024	2023	2024
Bourse	4 227	8 960	634	1 119
Gré à gré	279	296	10 250	11 443
Repo	652	669	73 726	74 846
Transferts	161	158	-	-
Ecritures MAROCLEAR	19	15	-	-
TOTAL	5 338	10 098	84 610	87 408

III.1.4. Administration des titres

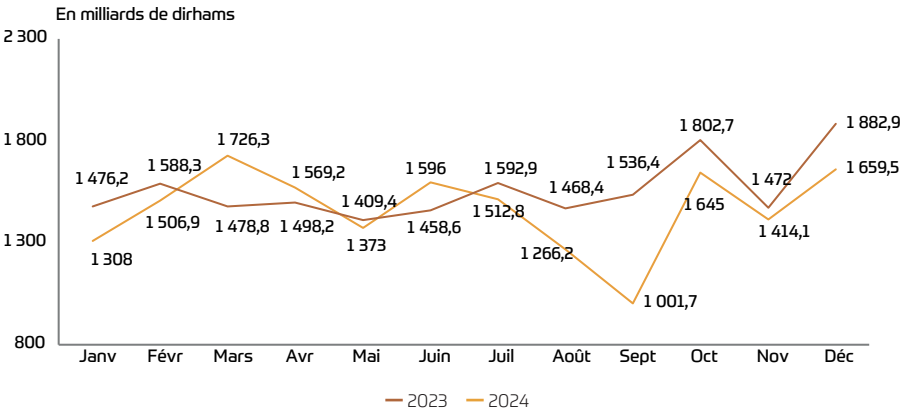
Le nombre d'opérations sur titres traitées par Maroclear a légèrement diminué de 33 opérations pour s'établir à 1 257 événements. L'essentiel de ces opérations concerne des paiements d'intérêt. Les paiements de dividendes ont, pour leur part, augmenté de 6 milliards pour atteindre 30 milliards de dirhams en 2024.

III.1.5. Règlement des soldes de Maroclear dans SRBM

La valeur consolidée des opérations issues du système de Maroclear a atteint 18 665 milliards de dirhams en 2024, enregistrant une hausse de 6,2% comparativement à l'année 2023.

Ainsi, le SRBM a réglé 187 348 opérations issues du système de Maroclear contre 182 485 en 2023, dont 43 295 opérations de la filière de gré à gré d'une valeur globale de 2 581 milliards de dirhams et 144 053 opérations de repo d'une valeur globale de 16 038 milliards de dirhams.

Soldes issus de Maroclear et réglés dans le SRBM



III.2. Evolutions récentes et projets de développement

En 2024, Maroclear a poursuivi ses projets stratégiques visant la résilience, l'optimisation et la modernisation de ses infrastructures technologiques et la digitalisation de ses processus métiers dans le but d'améliorer son l'efficacité opérationnelle, d'optimiser ses traitements et de renforcer la sécurité des échanges. Il s'agit principalement de :

- la mise à niveau des infrastructures réseaux, la certification du nouveau Datacenter de Maroclear en TIER III d'Uptime Institute et la mise en place d'un processus de conformité logicielle.
- la poursuite des travaux de la recette interne du projet d'Upgrade de la plateforme métier TCS BaNCS V7 qui devrait être finalisé courant l'année 2025.
- la mise en place d'un mécanisme de gestion du collatéral pour les facilités intra-journalières dont une première version a été livrée par l'éditeur à fin décembre 2024.

III.3. Evaluation

Au cours de l'année 2024, Maroclear n'a enregistré aucun incident majeur affichant ainsi un taux de disponibilité du système de 100%. Le taux de concentration des cinq plus grands participants au niveau de Maroclear s'est établi à 71%, contre 75% une année auparavant.

Par ailleurs, Maroclear a poursuivi la mise en œuvre des recommandations issues de la mission d'évaluation réalisée par Bank Al-Maghrib fin 2022. Ainsi, plusieurs actions ont été entreprises en 2024 ayant trait essentiellement au cadre de gouvernance, à la fiabilité opérationnelle et à la gestion de la continuité d'activité.

En outre, conformément aux principes de la BRI pour les IMFs, Maroclear a mené et publié son deuxième exercice d'élaboration du cadre d'information pour les infrastructures de marchés financiers établi par le CSPR/OICV.

IV. Chambre de compensation de la Bourse de Casablanca

IV.1. Activité

IV.1.1. Flux dénoués

Le nombre d’opérations dénouées issues de la filière Bourse a doublé passant de 4 227 à 8 960 opérations en 2024. De même, la valeur correspondante a atteint 1,1 milliard de dirhams en hausse de 76,5% par rapport à 2023.

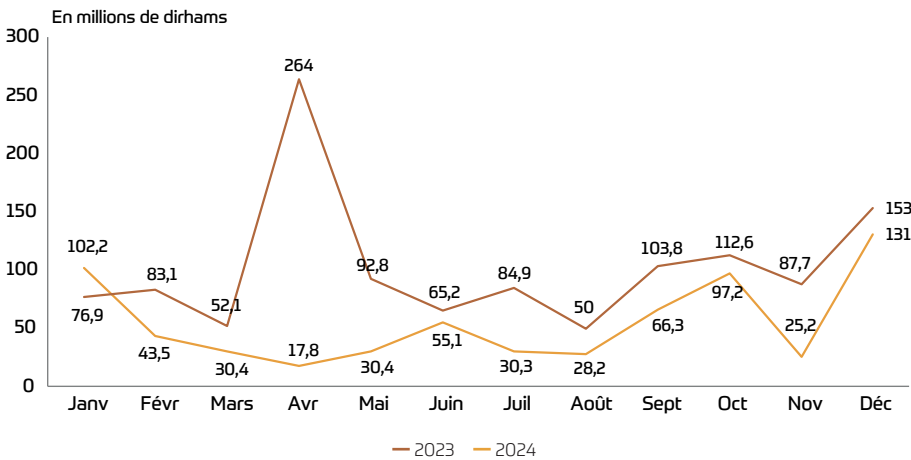
Moyennes quotidiennes des flux traités

FILIERE	Flux traités		Flux traités en Millions de dirhams	
	2023	2024	2023	2024
Bourse	4 227	8 960	634	1 119

IV.1.2. Règlement des soldes de la Bourse de Casablanca dans SRBM

En 2024, le montant total déversé par la Bourse de Casablanca dans le SRBM, au titre des appels de marge dans le cadre du système de garantie, a enregistré une légère hausse de 86,4% , au lieu de 82,6% en 2023, atteignant 1,2 milliard de dirhams.

Soldes issus de la BVC et réglés dans le SRBM



IV.2. Evolutions récentes et projets de développement

Durant l'année 2024, le projet de mise en place du marché à terme a connu des avancées importantes aussi bien sur le plan technique que réglementaire. En effet, la Bourse a poursuivi les ateliers techniques avec les éditeurs des sociétés de bourse et ceux des membres compensateurs et les a accompagné dans la phase de développement et tests unitaires. La bourse a aussi mené des tests concluants de bout en bout, de la négociation à la compensation avec certains membres.

Par ailleurs, pour répondre aux besoins d'évolution du marché, la Bourse de Casablanca a procédé le 1^{er} juillet 2024 au lancement du Projet « New-Era » visant la modernisation de son infrastructure technologique et l'amélioration de ses performances selon les standards internationaux en la matière. Cette évolution prévoit également des fonctionnalités inhérentes au trading des produits dérivés, en anticipation du démarrage du marché à terme.

La BVC a également mis en place les processus opérationnels relatifs à la CCP et a développé un système d'information gérant la novation, les positions et le règlement des dépôts de garantie et les appels de marge. Dans le même sillage, la Bourse de Casablanca a déployé une méthode de gestion de risque et de marge pour les contrats à terme, appelée SPAN, pour le Future sur taux et sur l'indice MASI 20.

En parallèle, la Bourse de Casablanca a organisé le 16 octobre en partenariat avec la World Federation of Exchanges un Symposium sur le Marché à Terme dans le cadre du lancement de ce marché. Cette rencontre a rassemblé différents acteurs de l'écosystème financier national, à savoir les régulateurs, les associations professionnelles ainsi que les institutions du secteur (les salles des marchés des banques, les sociétés de bourse et les dépositaires). Cet événement était l'occasion d'exposer les rôles, les enjeux ainsi que les bénéfices attendus du marché à terme au Maroc.

IV.3. Evaluation

Au titre de l'année 2024, le ratio de compensation de la Bourse de Casablanca s'est établi à 28,7% reflétant ainsi un effet de compensation moyen. Quant au taux de concentration, cinq sociétés de bourse détiennent en moyenne à elles seules une part de marché de 73% de la valeur des contrats négociés. Enfin, aucun incident majeur n'a été répertorié durant cette année affichant ainsi un taux de disponibilité de la Bourse de Casablanca de 100%.

En outre, conformément aux principes de la BRI pour les IMFs, la Bourse de Casablanca a mené et publié son deuxième exercice d'élaboration du cadre d'information pour les infrastructures de marchés financiers établi par le CSPR/OICV.

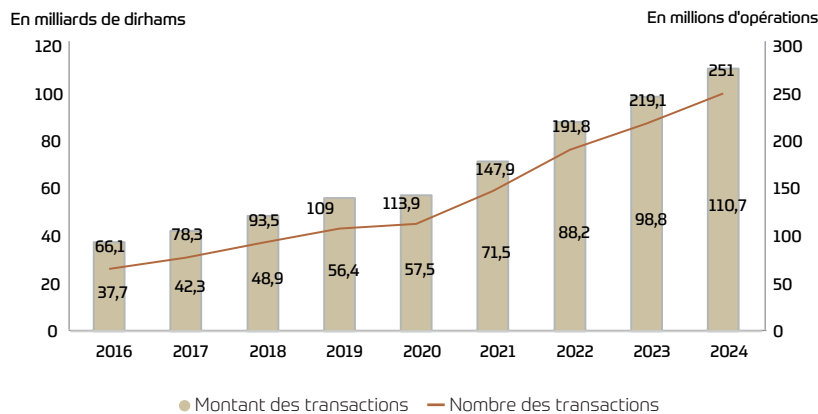
V. Switch Monétique et mobile HPSS

V.1. Activité

Les autorisations par carte bancaire traitées par HPSS ont poursuivi leur tendance haussière en 2024. En effet, le nombre des autorisations par carte bancaire s'est accru de 16,1% atteignant 289,3 millions d'opérations correspondant à 207,6 milliards de dirhams.

Par ailleurs, 87,1% de ces demandes d'autorisations ont été approuvées, soit un nombre global de 252 millions transactions approuvées contre 219 millions un an auparavant. S'agissant du montant de ces transactions, il a augmenté de 12% par rapport à 2023 s'établissant ainsi à 110,7 milliards de dirhams.

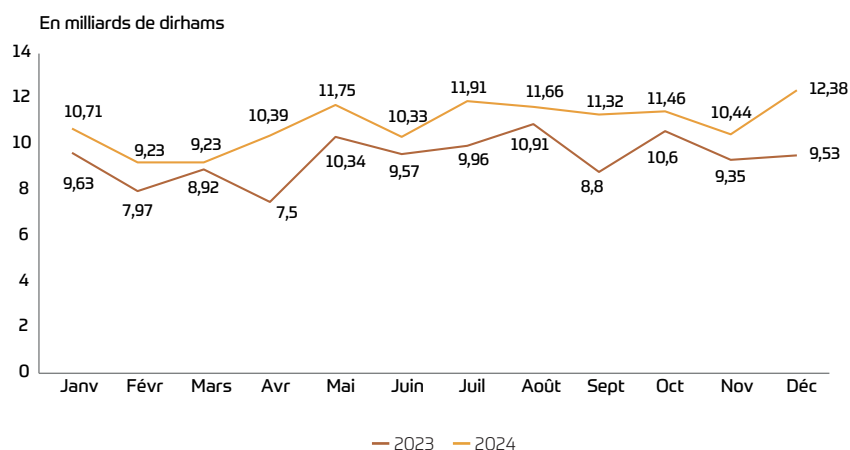
Evolution annuelle des transactions monétiques approuvées



Concernant le paiement mobile, le switch a traité 235 603 autorisations en 2024 contre 138 329 en 2023. Le taux d'approbation de ces autorisations s'est établi à 72,7%, soit 171,3 mille transactions interopérables approuvées correspondant à environ 70 millions de dirhams.

Par ailleurs, le montant des soldes déversés dans le SRBM par HPS Switch a atteint 130,8 milliards de dirhams contre 113 milliards en 2023, enregistrant ainsi une hausse de 15,7%.

Soldes issus du HPSS et réglés dans le SRBM



V.2. Evolutions récentes et projets de développement

Suite au déploiement de l'infrastructure en mode actif/actif par HPSS depuis juin 2023, l'année 2024 a été consacrée à la poursuite des travaux de migration de l'ensemble des participants à cette nouvelle plateforme. En parallèle, HPSS a poursuivi également, avec l'ensemble des participants, les travaux de déploiement des évolutions relatives au paiement mobile visant l'amélioration du fonctionnement du switch mobile et le renforcement de son interopérabilité.

D'autres chantiers ont été également menés par HPS Switch en 2024 portant principalement sur :

- Le renouvellement de la certification PCI-DSS confirmant que l'infrastructure de HPS Switch respecte les normes de sécurité les plus élevées de l'industrie ;
- Le déploiement de nouvelles évolutions sur le Switch Carte permettant de renforcer la performance et la sécurité de cette plateforme ;
- La mise en place d'un mécanisme automatisé pour la reconstruction de la table de routage au niveau du Switch Mobile permettant une réduction des interventions manuelles et une meilleure fiabilité dans la gestion dynamique du routage des transactions mobile.

V.3. Evaluation

En 2024, La plateforme du Switch monétique a affiché un taux de disponibilité de 99,98%. Aucun incident majeur n'a été enregistré au cours de l'année. Par ailleurs, les incidents mineurs déclarés ont été résolus dans les délais impartis, avec un impact limité sur l'activité.

Le taux de rejet technique des autorisations monétiques s'est établi à 1,1% du total des autorisations traitées par le Switch contre 0,99% en 2023. Le taux de concentration moyen des échanges des cinq premiers participants dans la valeur totale des échanges monétiques a atteint 72,2%, soit un niveau quasi-similaire à celui enregistré en 2023.

En outre, conformément aux principes de la BRI pour les IMFs, HPSS a mené et publié son premier exercice d'élaboration du cadre d'information pour les infrastructures de marchés financiers établi par le CSPR/OICV.

Par ailleurs, dans le cadre du déploiement du programme de contrôle sur place de l'exercice 2024, HPSS a fait l'objet d'une mission d'évaluation sur place courant la période novembre et décembre 2024. Elle a porté essentiellement sur la mise en place des recommandations de la dernière mission de contrôle sur place du Switch monétique diligentée en 2020 ainsi que sur l'évaluation de la conformité du Switch mobile aux principes de la BRI pour les infrastructures de marchés financiers.

CHAPITRE II. EVOLUTION DU CADRE DE SURVEILLANCE DES INFRASTRUCTURES DES MARCHÉS FINANCIERS

I. MISE EN ŒUVRE DE NOUVEAUX PRINCIPES INTERNATIONAUX DANS LE DOMAINE DU RENFORCEMENT DE LA CYBER RÉSILIENCE

Pour rappel, Bank Al-Maghrib a adopté la méthodologie CROE⁸ en tant que référentiel pour évaluer la cyber-maturité des IMFs. Cette dernière a enregistré une nette amélioration en 2024 par rapport à 2020 et ce, selon le résultat des auto-évaluations et des audits externes menés par ces Infrastructures.

En effet, suite à la recommandation de Bank Al-Maghrib demandant aux IMFs de diligenter des audits externes afin de confirmer les résultats des autoévaluations menées par leurs soins, en 2020 et 2021, la majorité des IMFs ont finalisé leur audit externe en 2024, révélant un niveau de maturité de cyber résilience élevé.

Par ailleurs, dans le cadre de l'opérationnalisation de l'arsenal juridique encadrant le recours aux services Cloud, la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information (DGSSI) a publié au Bulletin officiel n°7748 du 14 novembre 2024, le décret n°2-24 921 relatif au recours aux prestataires de services cloud par les entités et les infrastructures d'importance vitale disposant de systèmes d'information ou de données sensibles, au sens de la loi n° 05-20 à la cybersécurité. A cet égard, Bank Al-Maghrib a notifié les infrastructures de marchés financiers qui sont qualifiées d'importance vitale disposant de systèmes d'information sensibles pour se conformer aux dispositions de ce décret.

⁸ Le CROE (BCE, 2018) est un cadre de référence structuré autour d'un modèle de maturité en trois niveaux, couvrant les dimensions clés de la gouvernance, des opérations, des tests, de l'intelligence cyber, et de l'amélioration continue. Il constitue un socle solide pour guider les IMF dans l'évaluation et le renforcement de leur cyber-résilience

II. MISE EN PLACE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA CHAMBRE DE COMPENSATION CONTREPARTIE CENTRALE (CCP)

Courant l'année 2024, Bank Al-Maghrib en collaboration avec les autres parties prenantes, à savoir l'AMMC, la Bourse de Casablanca et le Ministère de l'Économie et des Finances, ont déployé d'importants efforts pour parachever les différents axes de la feuille de route du projet relatif au marché à terme d'instruments financiers et à la Chambre de Compensation Contrepartie Centrale (CCP). En effet, des avancées notables ont été constatées tant sur le plan réglementaire que prudentiel, en particulier concernant les travaux liés aux projets d'arrêtés relatifs aux règles prudentielles applicables à la CCP et aux membres du marché à terme. De plus, un examen des projets des cahiers des charges de la CCP et de la Société gestionnaire du marché à terme a été réalisé et un guide d'agrément des membres compensateurs et négociateurs a été élaboré. S'agissant du Règlement Général de la Société Gestionnaire du Marché à Terme, il a été publié en version française au Bulletin Officiel n°7284 du 21 mars 2024.

D'autre part et afin d'accompagner le lancement du marché à terme, l'Instance de Coordination du Marché à Terme (ICMAT)⁹ a mis en place une stratégie de communication à travers des actions de sensibilisation et de formation auprès des acteurs du marché. A cet effet, un atelier a été organisé au profit des futurs membres en présence de la BVC afin de leur présenter le dispositif d'agrément. Dans le même sillage, le groupe de travail relevant de l'Instance a tenu plusieurs réunions d'échange pré-dépôts des demandes d'agréments avec les futurs membres.

Par ailleurs, une conférence sur le thème : « Lancement du Marché à Terme, une nouvelle étape structurante dans la transformation des infrastructures de marché au service de l'économie » a été organisée, en marge de la 3^{ème} réunion du Comité du Marché des Capitaux (CMC), en novembre 2024 par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), en partenariat avec Bank Al-Maghrib et le Ministère de l'Economie et des Finances. Cette conférence a donné lieu à la signature de deux protocoles d'accord entre les acteurs du marché pour la structuration de la bourse de Casablanca en holding et la prise de participation des banques dans le capital de la Chambre de compensation.

En parallèle, le groupe de travail mis en place par l'instance a poursuivi, conjointement avec les représentants du ministère des Finances, les travaux liés au projet d'amendement du texte de loi 42-12 relatif au marché à terme d'instruments financiers.

⁹ L'ICMAT est composée de Bank Al-Maghrib et de l'AMMC. Elle est chargée de coordonner l'intervention de conjointe des deux autorités en matière d'encadrement et de supervision du marché à terme

III. NOTATION DE LA RÉSILIENCE DES IMFS SELON LA MÉTHODOLOGIE RIBAT

Afin de renforcer le suivi de la résilience des IMFs, Bank Al-Maghrib a procédé à la mise en place, au cours du second semestre 2017, d'un outil d'aide à la notation de ces infrastructures, baptisé « RIBAT » (Risk Based Assessment Tool), destiné à améliorer la prévention des risques inhérents aux IMFs.

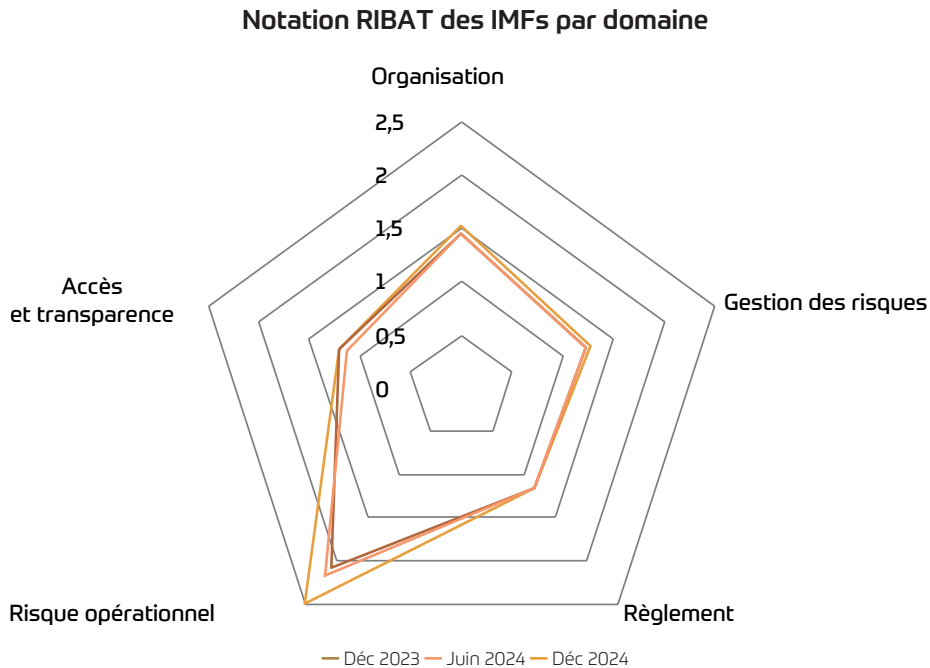
RIBAT permet ainsi une surveillance fondée sur les risques en fournissant les éléments d'appréciation de la situation de résilience des IMF et par là, de dimensionner la surveillance selon le niveau de risque associé à chaque IMF.

Cet outil constitue un pilier fondamental de l'approche de contrôle proactive et permet d'accroître les synergies entre le contrôle sur place et le contrôle permanent afin de mieux orienter les contrôles sur les zones de vulnérabilités.

La notation d'une IMF s'effectue, sur une échelle de notes allant de 1 à 5¹⁰. Elle s'effectue à travers l'évaluation de la conformité de l'IMF aux 24 principes édictés par le comité des paiements et des infrastructures de marchés financiers (CPIM) relevant de la Banque des Règlements internationaux et qui sont organisés en cinq domaines principaux en l'occurrence l'organisation, le règlement, la gestion des risques, le risque opérationnel, et l'accès et transparence.

Par ailleurs, RIBAT a permis de mettre en place un pilier « résilience des IMFs » dans le cadre des travaux de stabilité financière contribuant ainsi à mieux apprécier la solidité du secteur financier. Au titre de l'exercice 2024, la notation globale du pilier « résilience des IMFs » s'est établie à 1,43, représentant un niveau de risque faible pour la stabilité financière, en amélioration par rapport à son niveau de 1,53 enregistré en 2023. Cette consolidation résulte essentiellement de l'amélioration des domaines de l'organisation, du risque opérationnel et d'accès et transparence et ce, suite à la mise en place de certaines recommandations formulées lors des missions de contrôle sur place auprès des IMFs.

¹⁰ « 1 » étant la note la plus favorable et « 5 » la plus défavorable.



Plusieurs actions sont prévues en 2025 pour améliorer la résilience des IMFs dont les principales se présentent comme suit :

- Le suivi des plans d'actions des IMFs issus des audits externes de leurs maturités de la cyber résilience selon le framework CROE ;
- Le suivi de la mise en place des recommandations des missions de contrôle sur place diligentées auprès des IMFs.



Panorama et surveillance des moyens de paiement



Partie

CHAPITRE I. MONNAIE FIDUCIAIRE

I. Circulation fiduciaire

En 2024, la demande de cash en circulation a connu un recul notable, tout en restant supérieure aux niveaux observés avant la pandémie. Ainsi, la croissance de la circulation fiduciaire demeure positive, mais à un rythme moins soutenu que les années précédentes. Cette évolution s'explique principalement par l'opération exceptionnelle d'amnistie fiscale, qui a permis d'absorber une part importante du cash détenu par les particuliers, réduisant ainsi les sorties fiduciaires. Cette opération s'est traduite, en particulier en fin d'année, par un afflux significatif de retours de billets dans les guichets bancaires, dans le cadre de la régularisation des avoirs liquides détenus en monnaie fiduciaire.

Ainsi, l'encours de la monnaie fiduciaire s'est établi, en valeur, à 444 milliards de dirhams, enregistrant une hausse annuelle de 8% contre 11% et 10% enregistrés en 2023 et 2022. En volume, elle s'est située à 2,9 milliards de billets et 3,3 milliards de pièces de monnaie, soit des progressions annuelles respectives de 8% et 3%.

Graphique : Chiffres clés de la monnaie fiduciaire



Circulation fiduciaire

- Valeur : 444,3 MM de dirhams ; +7,6%
- Volume : 2,9 MM de billets ; +8%
et 3,3 MM de pièces ; +3%



Broyage de MF

- 389 M de billets ; +41%



Approvisionnement de MF

- 4 MM de billets ; +8%
- 283 M de pièces ; -15%



Recyclage de MF

- 3,4 MM de billets ; 11% BAM et 89% CPT
- 184 M de pièces ; -24%



Contrefaçon

- -29% en 2024 ;
- 4 495 de faux BBM,
L'équivalent en valeur
de **636 mille dirhams**.

Versements aux guichets

- 1,4 MM de billets ; +8%
- 0,2 M de pièces ; -75%

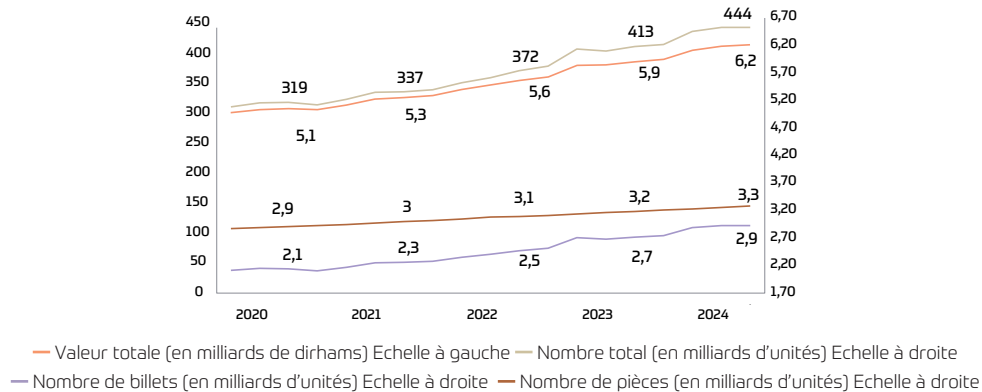


Sorties aux guichets

- 1,6 MM de billets ; +5%
- 99 M de pièces ; +9%

L'analyse infra-annuelle montre que la demande du cash a connu lors des cinq premiers mois de l'année un léger recul, les retraits nets s'étant établis à 14,7 milliards, contre 15,3 milliards en 2023. En revanche, lors des six mois suivants, comprenant les effets saisonniers liés à l'Aïd Al -Adha et la période estivale, le rythme s'est légèrement accéléré, se traduisant par une hausse des flux nets de 18,8 milliards à 19,1 milliards. Lors du mois de décembre, la tendance s'est inversée : les sorties nettes ont atteint 2,2 milliards de dirhams contre des versements nets de 5,8 milliards en 2023 et 1,7 milliard en moyenne entre 2017 et 2019. Durant ce mois, les versements ont augmenté, passant de 13,8 milliards en 2023 à 20,6 milliards alors que les sorties ont reculé passant de 19,6 milliards à 18,4 milliards.

Evolution de la circulation fiduciaire 2020-2024



Ainsi, le ratio de la circulation fiduciaire rapporté au PIB s'est établi à 29% contre 28%¹¹ constaté en 2023 et 22% en 2019, avant la crise de Covid.

Billets en circulation

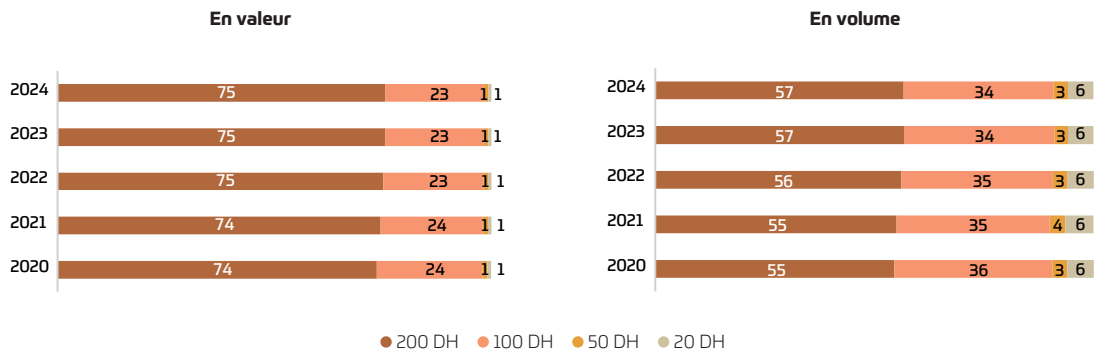
A fin 2024, avec une part de 47% en volume et de 99% en valeur du total de la circulation fiduciaire, les Billets de Banque Marocains (BBM) ont accusé une progression de 7,7% en volume et en valeur (contre 10,1% en volume et 10,8% en valeur en 2023), soit l'équivalent de 2,9 milliards de billets, pour une valeur de 440 milliards de dirhams.

La structure en valeur des billets en circulation est restée similaire à celle de l'année 2023 et 2022 avec des parts respectives de 75% pour les billets de 200 DH, 23% pour celles de 100 DH et 1% chacun pour les billets de 50 DH et 20 DH.

En volume, la structure des billets en circulation est demeurée inchangée par rapport à 2023. La coupure de 200 dirhams représente 57% du volume total des billets émis par Bank Al-Maghrib, tandis que celle de 100 dirhams en constitue 34%. Quant aux coupures de 20 DH et 50 DH, leurs contributions se sont stabilisées à 6% et 3% respectivement depuis 2022.

¹¹ Selon les dernières données communiquées en 2025.

Structure des billets en circulation (en %)



Par type de billets, 85% des billets actuellement en circulation sont de type 2012, 9% sont de type 2023, 5% relèvent de la série d'émission de 2002 et 1% sont de type 1987.

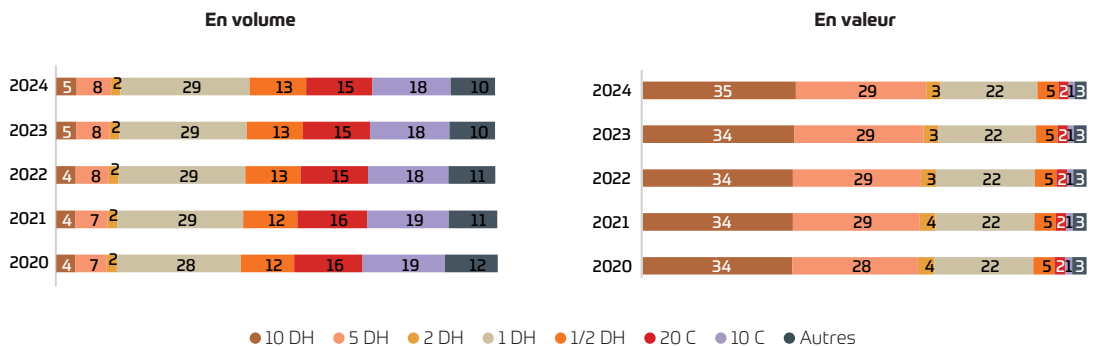
Pièces en circulation

En ce qui concerne la monnaie métallique en circulation, elle a affiché une hausse en volume de 3,1% en 2024, s'élevant à 3,3 milliards de pièces, et de 5% en valeur, soit l'équivalent de 4,4 milliards de dirhams.

La structure des stocks de pièces, en nombre, a été marquée par une amélioration pour les parts des pièces de 10 DH, 5 DH, 1 DH et ½ DH, s'établissant à 4,6% pour 10 DH, à 7,9% pour 5 DH, à 29,4% pour 1 DH et 12,9% pour ½ DH. En revanche, les contributions des autres parts ont reculé passant de 2,2% à 2,1 % pour 2 DH, de 15,2% à 15,1% pour 20 C et de 18,1% à 17,9% pour 10 C.

En valeur, et contrairement au BBM, la structure du stock des pièces en valeur a accusé de légères variations. Les parts des pièces de 2 DH, 1 DH, 20 C et 10 C ont reculé pour atteindre respectivement 3,1%, 21,9%, 2,2% et 1,3%. En revanche, les parts de 10 DH et 5 DH ont augmenté, passant de 34,2% à 34,5% pour 10 DH et de 29,1% à 29,4% pour 5 DH. Quant à la dénomination d'½ DH, sa part s'est stabilisée à 4,8%.

Structure des pièces en circulation (en %)



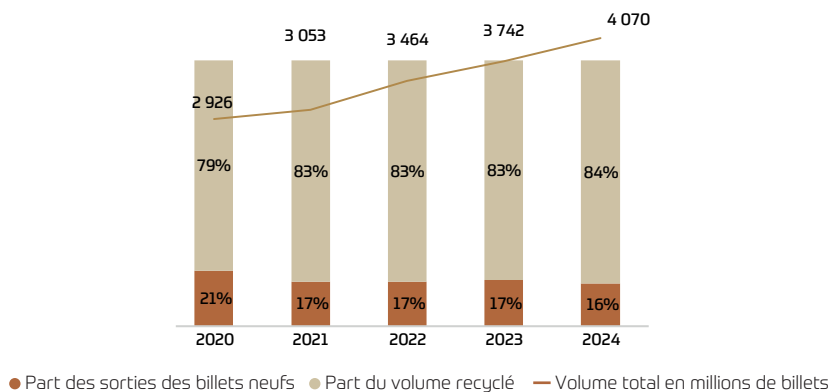
II. Approvisionnement de l'économie en monnaie fiduciaire

Bank Al-Maghrib a renforcé sa vigilance face à l'évolution grandissante de la demande du cash. Elle a ainsi poursuivi les mesures déjà engagées en 2020 pour continuer à assurer l'approvisionnement de l'économie en BBM dans les meilleures conditions. Dans ce cadre, la Banque a renforcé ses réserves stratégiques de monnaie dans le cadre de son plan de continuité d'activité et ce, pour faire face à d'éventuels chocs tant internes qu'externes.

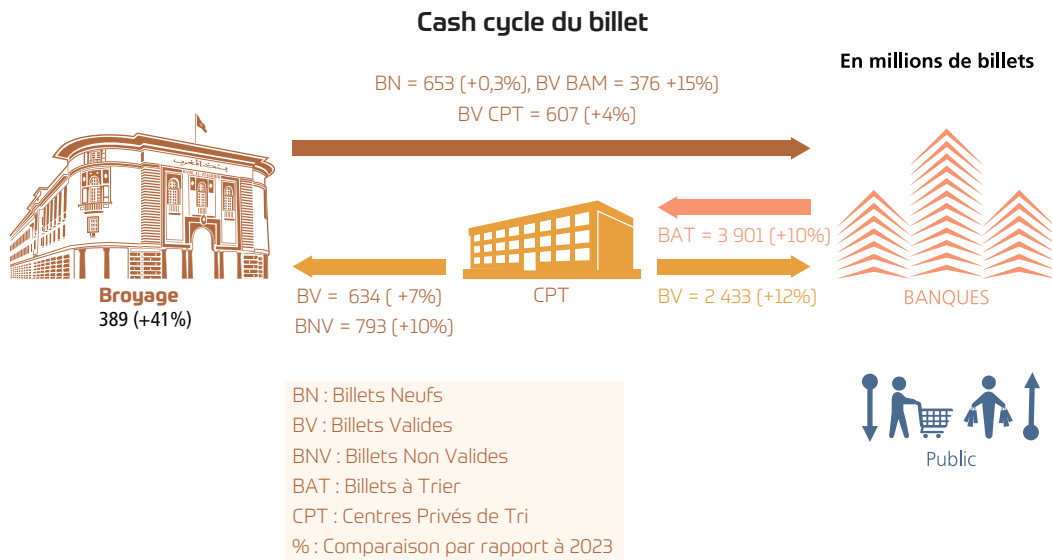
Approvisionnement en billets

La satisfaction des besoins nationaux en Monnaie Fiduciaire (MF) est une mission qui relève de l'Institut d'Emission. La délégation de l'activité de traitement et de recyclage de la MF par Bank Al-Maghrib depuis 2005 a permis aux Centres Privés de Tri (CPT) de jouer un rôle déterminant dans l'approvisionnement de l'économie nationale en MF.

Approvisionnement de l'économie nationale (en millions de billets) 2020-2024



Bank Al-Maghrib et les Centres Privés de Tri (CPT) ont mis à la disposition des banques de la place 4,1 milliards de billets, en hausse de 9% par rapport à l'année précédente et de 39% par rapport à l'année de la crise sanitaire. Cette hausse s'explique principalement par l'amélioration notable du nombre de billets recyclés de 11% en 2024 contre 7% en 2023 au détriment des billets neufs servis aux guichets de Bank Al-Maghrib dont le niveau est resté identique à celui de 2023. 89% des billets recyclés ont été produits par les Centres Privés de Tri (CPT).



Bank Al-Maghrib a assuré la supervision de la qualité du recyclage effectué par les CPT. Elle a également comblé le besoin en billets de banque grâce, d'une part, à l'injection de billets neufs qui a atteint un volume de sorties aux guichets de 653 millions de billets, niveau quasi similaire à celui de 2023, et d'autre part aux sorties de BV issus de son activité de traitement, d'un montant de 376 millions, accusant une hausse de 15% par rapport à 2023.

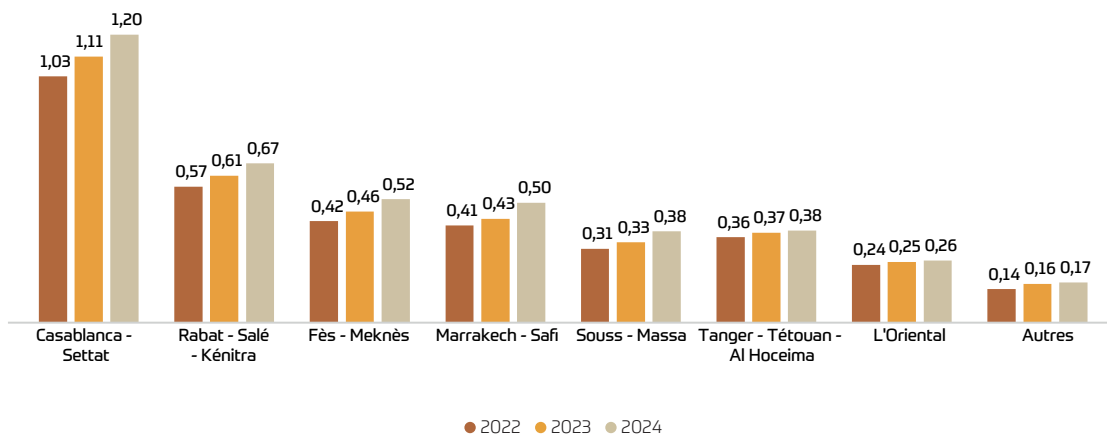
Le volume des sorties de BV CPT a atteint 607 millions de coupures, en hausse de 4% par rapport à 2023 contre 11% entre 2022 et 2023. Les sorties de BN, BV BAM et BV CPT font un volume global de sorties de 1,6 milliard, niveau quasi similaire à celui de 2023, enregistrant ainsi une hausse de 5% par rapport à 2023.

L'examen des approvisionnements réalisés en 2024 par coupure fait apparaître un accroissement pour les dénominations de 200 dirhams. En effet, pour la coupure de 200 DH, sa contribution a augmenté d'un point de pourcentage pour atteindre 50% au détriment du billet de 20 DH dont la part a accusé une diminution, passant de 4% à 3%. Quant au billet de 100 DH et 50 DH, leur participation s'est stabilisée à 45% et 2% respectivement.

L'analyse par région de la demande du Cash révèle une hausse du besoin en cash dans toutes les principales régions, avec une cadence élevée au niveau de celle de Casablanca-Settat, qui continue d'accaparer un peu moins d'un tiers des flux enregistrés à l'échelle nationale, avec un volume de 1,20 Milliard de billets. Dans le même sens, les régions de Marrakech-Safi, Rabat-Salé-Kénitra et Fès-Meknès, ont vu leur demande du cash augmenter respectivement de 0,43 Milliard en 2023 à 0,50 Milliard, de 0,61 milliard à 0,67 Milliard et de 0,46 Milliard à 0,52 Milliard. Pour les autres régions, les flux de BBM ont connu une légère progression pour s'établir à 0,38 Milliard pour la région de Souss-Massa et du Nord Tanger-Tétouan-Al Hoceima et 0,26 Milliard pour l'Oriental.

Par série d'émission, les billets de type 2012 ont vu, leur part dans le total des sorties des guichets baisser, revenant de 100% à 83% au profit de la série 2023 qui représente désormais 17%.

Evolution de la structure de l'approvisionnement global par région (En Milliards de billets)

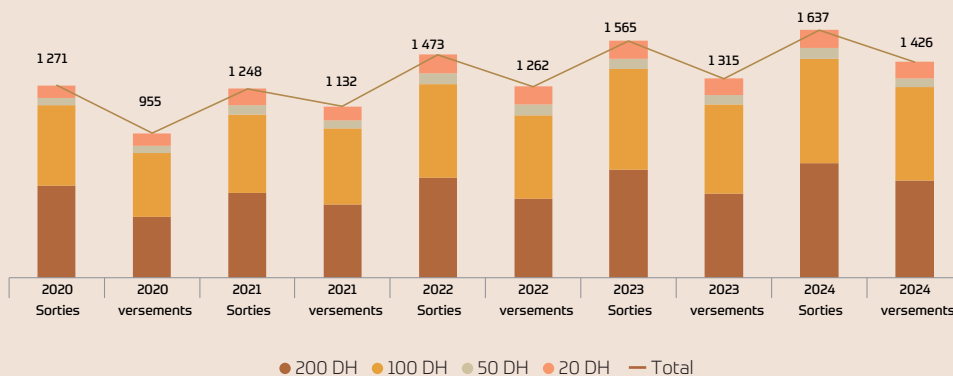


ZOOM SUR LES MOUVEMENTS DE BILLETS

Les flux aux guichets de Bank Al-Maghrib ont porté sur un volume de sorties d'environ 1,6 milliard de billets, ce qui correspond à une hausse de 5% par rapport à 2023.

Le volume des versements a atteint 1,4 milliard de billets, en hausse de 8% contre 4% en 2023.

Evolution des flux de billets aux guichets de BAM (en millions de coupures)



Quant aux mouvements de billets de banque étrangers (BBE) aux guichets de la banque, les achats bruts ont porté sur l'équivalent de 74 Milliards de dirhams contre 84 Milliards, en baisse de 12% par rapport à 2023. En revanche, les cessions de BBE ont progressé de 9% pour atteindre 1,8 milliard contre 1,6 milliard de dirhams en 2022.

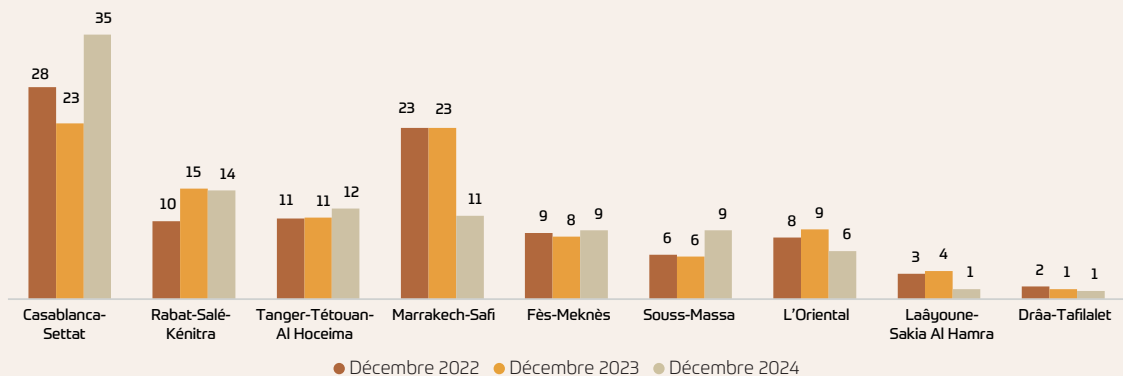
Encadré 1 : Impact de l'amnistie fiscale sur la circulation fiduciaire

L'amnistie instaurée dans le cadre de la Loi de Finance 2024 au Maroc a eu un impact non négligeable sur le cash en circulation. En effet, les informations collectées auprès des banques indiquent une accélération des déclarations des contribuables, notamment vers la fin du mois de décembre. A ce titre, les versements effectués auprès des guichets bancaires, ont atteint près de 37 milliards de dirhams.

L'analyse des données communiquées par les Centres Privés de Tri (CPT), qui assurent le traitement de la monnaie fiduciaire, révèle aussi un rebond significatif des collectes de fonds effectuées auprès du réseau des agences bancaires lors des derniers jours de l'année 2024, y compris les journées du 28 et 29 décembre correspondant à un week-end*. Cette dynamique a induit une augmentation significative de leurs stocks qui ont atteint, au 31 décembre 2024, 13,5 milliards, contre des niveaux habituels se situant aux alentours de 3 milliards de dirhams.

Cette dynamique aurait concerné en premier lieu la région de Casablanca-Settat qui a représenté 35% des stocks des CPT au terme de 2024, au lieu des niveaux habituels oscillant autour de 26%. En revanche, la région de Marrakech-Safi, qui contribue à hauteur de 23% en moyenne aux encaisses des CPT, a vu sa contribution à celle de 2024 se limiter à 11%. Quant aux autres régions, ses parts restent comparables.

Evolution de la structure des encaisses des CPT par région (en %)

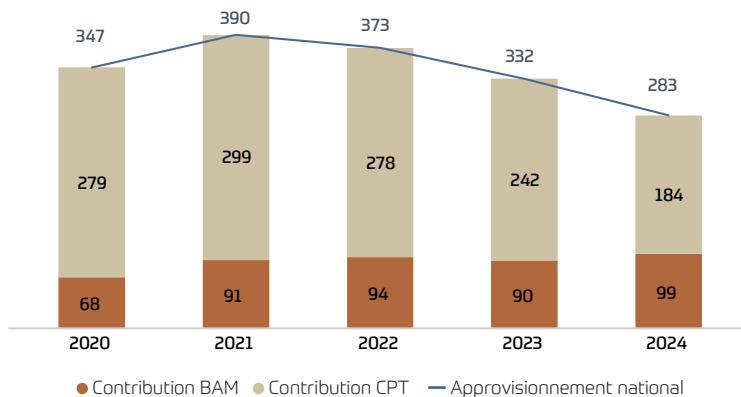


* Le GPBM aurait publié un communiqué indiquant l'ouverture d'une partie du réseau des agences bancaires lors du dernier weekend de l'année 2024.

Approvisionnement en pièces de monnaie

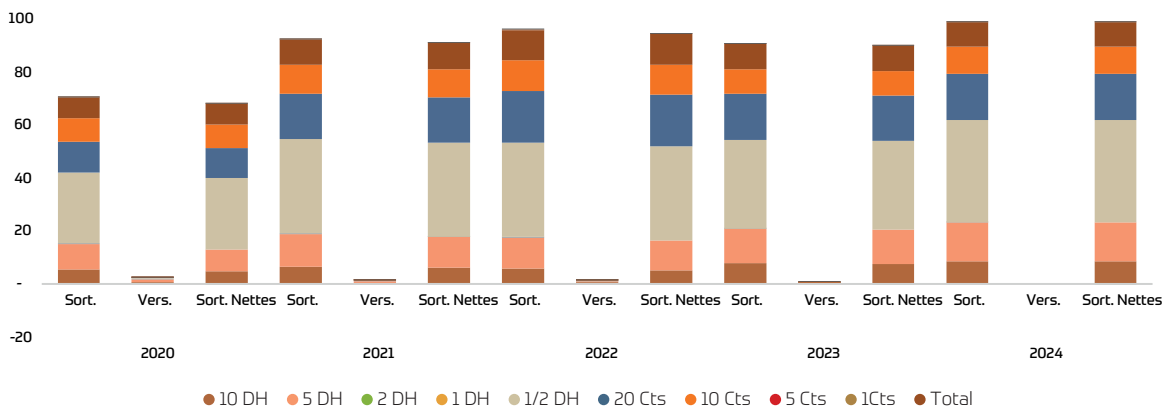
Pour ce qui est de la monnaie métallique, les approvisionnements réalisés en 2024 se sont établis à 283 millions de pièces, volume en baisse de 15% par rapport à l'année précédente. Ces flux ont été servis à hauteur de 35% par Bank Al-Maghrib et 65% par les CPT contre des taux respectifs de 27% et 73% un an auparavant.

Evolution de la structure de l'approvisionnement en pièces de monnaie (En millions de pièces) 2020-2024



Bank Al-Maghrib a procédé à l'émission de 99 millions de pièces neuves, en hausse de 10% par rapport à 2023 contre une baisse de 5% un an auparavant. Ce volume reste dominé par les pièces de 1 DH qui y représentent une part de 38%, suivi par celles de ½ DH, de 5 DH, de 20 C et 10 C avec des parts respectives de 18%, 15%, 10% et 9%. Les versements, quant à eux, se sont stabilisés aux alentours de 0,2 million de pièces contre près d'1 million de pièces un an auparavant.

Evolution des mouvements des pièces de monnaie aux guichets de la Banque 2020-2024 (en millions de pièces)



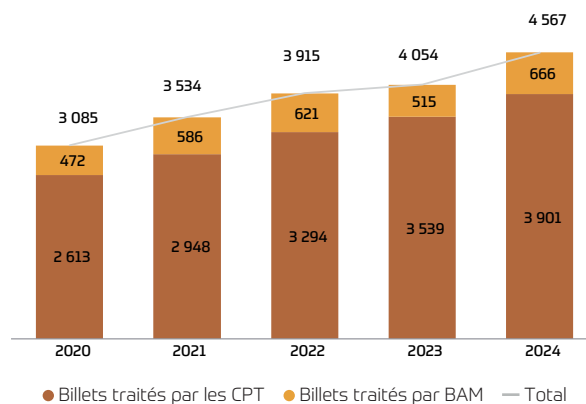
III. Qualité des billets en circulation et faux monnayage

Qualité des billets en circulation

En 2024, l'émission des billets neufs par Bank Al-Maghrib a concerné un volume de 654 millions de coupures, niveau quasi similaire à celui enregistré en 2023. La destruction, quant à elle, s'est accrue de 41% atteignant 389 millions contre 270 millions en 2023 et 381 millions de billets en 2022.

L'entretien de la qualité, effectué conjointement par la Banque et les CPT, a atteint un volume de 4,6 milliards de billets, contre 4,1 milliards en 2023, en hausse de 13% par rapport à l'année 2023 contre 4% entre 2022 et 2023.

Evolution du volume de billets traités (en millions de coupures)



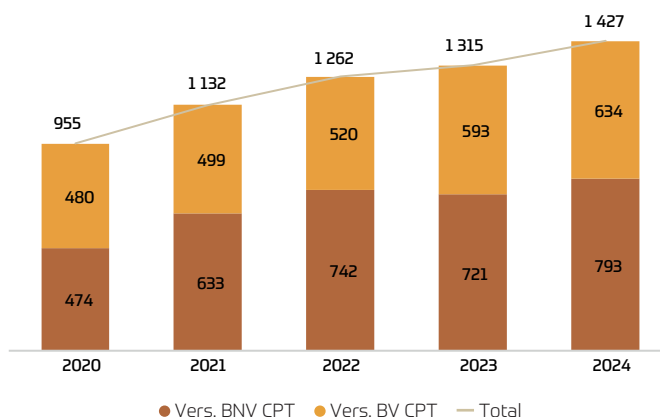
La part du volume traité par les CPT s'est établie à 85% contre 87% en 2023, correspondant à 3,9 milliards de billets. Le traitement des CPT a permis de produire l'équivalent de près de 2,4 milliards de billets valides recyclés directement aux banques contre 2,2 milliards un an auparavant, alors qu'un volume de 634 millions de billets valides a été versé à Bank Al-Maghrib. Le taux de recyclage qui en découle s'élève à 78,6% contre 78,3% en 2023.

Par coupure, les grandes dénominations de 200 DH et de 100 DH ont marqué un taux de recyclage respectivement de 85% et 78%. En revanche, les petites dénominations de 50 DH et de 20 DH ont enregistré un taux de recyclage respectivement de 27% et 15%.

Pour sa part, le volume des pièces recyclées par les CPT s'est établi à 184 millions contre 242 millions de pièces de monnaie en 2023, en baisse de 24% par rapport à 2023.

Le traitement effectué par la Banque a pour objectif de s'assurer de la qualité de l'entretien effectué par les CPT. Il porte aussi bien sur les versements des billets valides que sur les billets non valides.

Evolution des versements de billets aux guichets de la banque en millions de coupures (2020-2024)



Au terme de l'année 2024, le volume global de versements des CPT, composé de billets valides et billets non valides, a atteint 1,4 milliard contre 1,3 milliard en 2023. Les versements des billets valides CPT se sont chiffrés à 634 millions contre 593 millions de billets en 2023, en hausse de 7% contre 14% en 2023. De même, les versements de billets non valides ont augmenté de 10%, pour atteindre 793 millions contre 721 millions un an auparavant.

Bank Al-Maghrib a, quant à elle, soumis au traitement automatique un volume de 666 millions de billets, en hausse de 29% par rapport à une année auparavant. Elle en a produit un volume de 412 millions de billets valides, soit 78 millions de billets de plus qu'en 2023.

Par catégorie de coupures, ce volume traité a concerné, en grande partie, les billets de 200 et 100 DH à hauteur de 90% contre 85% en 2023. En revanche, le traitement des petites dénominations (50 et 20 DH) a baissé, passant de 76 à 69 millions de coupures.

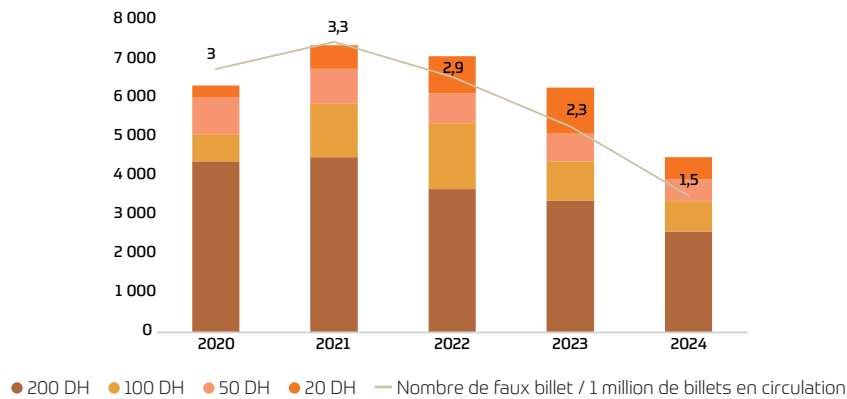
Au titre de l'année 2024, le planning de contrôle sur place des CPT et des banques a concerné, respectivement, 64 et 1515 missions. 74% des écarts relevés ont été redressés.

FAUX MONNAYAGE

Les données relatives à la contrefaçon de BBM indiquent la poursuite de la tendance baissière constatée depuis 2019, le taux de faux monnayage ayant reculé de 5,3 billets pour chaque million de billets en circulation en 2018 à 2,3 en 2023 et à 1,5 en 2024.

Le nombre de faux BBM détectés s'est ainsi établi à 4 495, représentant l'équivalent de 635 910 dirhams, contre 836 650 dirhams en 2023. Le nombre de faux billets de cette année est en baisse par rapport à celui de l'année dernière (6 290) tout en restant toujours en dessous du niveau d'avant la crise sanitaire (9 575).

Evolution du nombre des BBM contrefaits (2020-2024)



Sur les faux billets décelés, les coupures de 200 DH, 100 DH et de 50 DH ont enregistré des hausses, passant de 54% en 2023 à 58% en 2024 pour la dénomination de 200 DH, de 16% à 17% pour celle de 100 DH et de 11% à 13% pour celle de 50 DH et tandis que les coupures de 20 DH ont baissé de 7 points de pourcentage, pour s'établir à 12% contre 19% en 2023.

Les tentatives de contrefaçon ont porté principalement sur la série 2012 avec une part de 91% des faux billets décelés contre 81% en 2023 et 46% en 2019. À l'inverse, celles de 2002 et de 1987, y ont représenté respectivement 4% et 2% contre des parts de 16% et 4% en 2023. La série nouvelle émise en 2023 a fait l'objet de tentative de contrefaçon, dont la part n'a pas dépassé 3% du total des faux billets décelés en 2024.

Quant aux techniques de contrefaçon, la photocopie et l'impression couleur restent les moyens les plus utilisés puisqu'ils étaient à l'origine de 90% des faux billets.

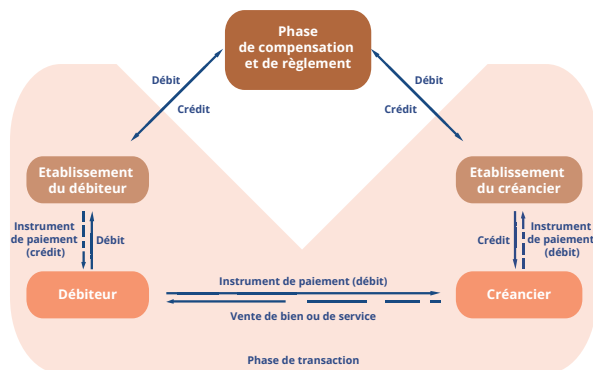
De son côté, le nombre de faux billets de banques étrangères (BBE) détectés s'est élevé à 343 unités en 2024 contre 308 en 2023 et 385 en 2022. La contrefaçon de l'euro a représenté une part de 71% contre 51% en 2023 et celle du dollar, une part de 25% contre 35% une année auparavant.

Bank Al-Maghrib améliore en continu son dispositif de détection de la fausse monnaie en diversifiant le périmètre de contrôle des banques et des CPT. À ce titre, la Banque a publié une liste d'équipements suivant les normes de qualité requises. Elle exige, à cet effet, aux opérateurs, un contrôle annuel de ces équipements, qui s'inscrit dans le cadre du renforcement de leur capacité à détecter les faux billets.

CHAPITRE II. MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

Les moyens de paiement scripturaux peuvent être définis comme l'ensemble des instruments permettant de faire circuler la monnaie scripturale et ne constituant qu'un support, papier ou dématérialisé, dans les transactions de règlement (chèque, carte, virement, prélèvement, lettre de change...).

Déroulement d'un paiement scriptural



Source : Banque des Règlements Internationaux

Un moyen de paiement est donc la combinaison d'un instrument permettant de produire un ordre de paiement et d'un dispositif technique et organisationnel, qui permet le traitement de cet ordre.

L'intermédiaire financier doit effectuer un certain nombre d'opérations préalables constituant la « phase de transaction » : collecte de l'ordre, vérification de sa validité et transmission des informations nécessaires à l'exécution du transfert.

Le transfert des fonds proprement dit, qui constitue la « phase de compensation et de règlement » est réalisé au moyen d'échanges et de règlements entre les établissements de crédit et organismes assimilés, via des systèmes de paiement ou des relations bilatérales, le cas échéant.

I. Caractéristiques des échanges scripturaux

Les paiements de masse s'échangent essentiellement à travers deux circuits :

- Le circuit inter-établissement, qui couvre les opérations effectuées par tout moyen de paiement scriptural normalisé, réalisées entre clients ayant leurs comptes domiciliés au sein de deux établissements bancaires ou deux établissements de paiement différents.
- Le circuit intra-établissement, qui couvre les opérations effectuées par tout moyen de paiement scriptural, réalisées entre clients ayant leurs comptes domiciliés au sein d'un même établissement.

En outre, le circuit bilatéral concerne l'échange de l'ensemble des valeurs non éligibles au traitement via le GSIMT, à savoir les chèques et les lettres de change (LC) non normalisés.

Depuis 2013, Bank Al-Maghrib dispose, à travers son système de collecte de données, d'informations sur les opérations effectuées par les établissements émetteurs ou gestionnaires de moyens de paiement pour le compte de leur clientèle. Ce dispositif permet ainsi de compléter les statistiques sur les échanges fournis directement par les gestionnaires des systèmes de paiement et par les établissements assujettis.

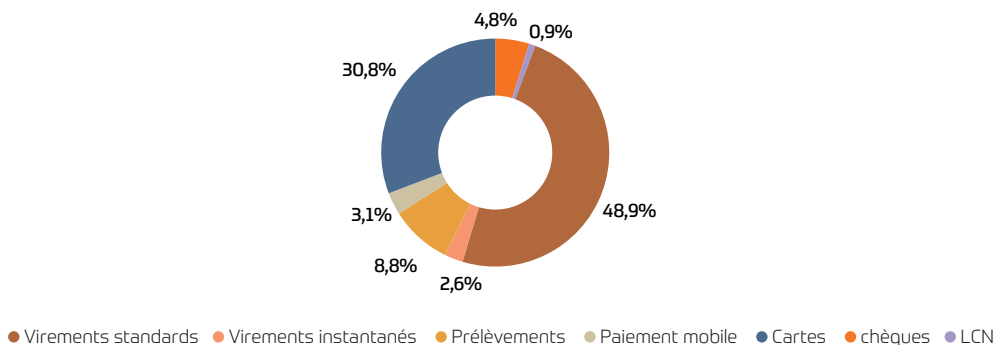
Au terme de l'année 2024, le nombre global des opérations relatives aux différents moyens de paiement scripturaux échangés¹² a connu une hausse de 27% par rapport à 2023, s'élevant à 625 millions d'opérations. En valeur, les échanges ont représenté près de 5 543 milliards de dirhams, ce qui représente une hausse de 12% par rapport à l'année 2023, contre une progression de 9% entre 2022 et 2023.

Le Maroc enregistre ainsi, en 2024, une moyenne de 16,6 transactions par an et par habitant contre 13,3 l'année précédente.

Depuis 2016, la structure des paiements scripturaux, en nombre, est restée quasiment identique à celle des années passées. En 2024, le virement a conservé sa première place avec une part de 48,9% des échanges en 2024 contre 45,2% en 2023, devant la carte bancaire avec 30,8% en 2024 contre 33,4% un an auparavant. Les prélèvements ont conservé leur troisième place dans l'ensemble des échanges en nombre avec 8,8% des échanges en 2024 contre 10,8% en 2023, suivis des chèques dont la part s'est établie à 4,8% en 2024 contre 6,3% en 2023. Enfin, le paiement mobile, le virement instantané et les LCN ont enregistré des parts respectives de 3,1%, 2,6% et 0,9% dans l'ensemble des échanges.

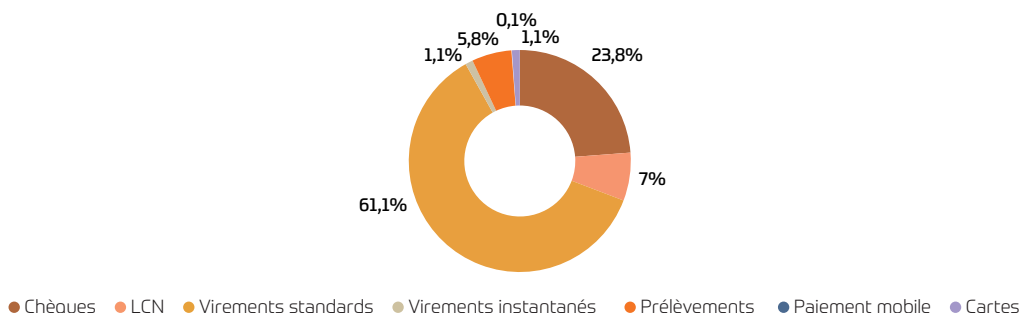
¹² Couvrant les échanges réalisés en inter et intra bancaire.

Répartition en nombre des moyens de paiement échangés - Année 2024



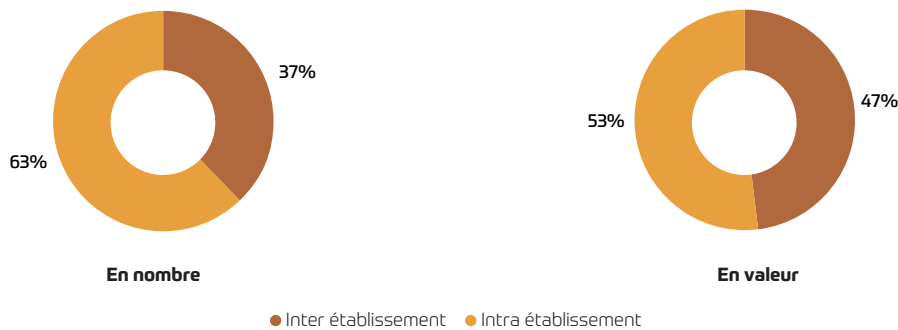
En termes de montants échangés, cette répartition, étant nettement différente de celle observée en nombre, est restée relativement stable par rapport aux années précédentes. En effet, la part des virements a augmenté pour s'établir à 61,1% en 2024 contre 58,6% en 2023 au détriment du chèque dont la part a accusé une diminution de 2,4%, soit 23,8% en 2024 contre 26,2% en 2023. Les LCN, les prélèvements et les transactions de paiement par cartes ont conservé des parts identiques à celles enregistrées en 2023, soit respectivement 7%, 5,8% et 1,1%. Les transactions de paiement par virement instantané se sont inscrites en hausse, passant de 0,4% en 2023 à 1,1% en 2024. Les transactions réalisées par le biais du paiement mobile ont représenté seulement 0,1%.

Répartition en valeur des moyens de paiement échangés - Année 2024



En 2024, sur la totalité des transactions, hors opérations par cartes et paiement mobile, 37% du nombre de ces transactions ont été traitées via les circuits inter-établissements. En termes de valeur échangée, la part de ces échanges a accusé une baisse d'un point de pourcentage, revenant de 48% à 47%.

Les échanges intra-établissement demeurent toujours majoritaires en nombre, représentant une part de 63% des échanges en 2024, part quasi identique à celle enregistrée en 2023. En valeur, la part de ses échanges a augmenté, passant de 52% en 2023 à 53% en 2024. L'importance de la part des échanges intra-établissements s'explique principalement par l'augmentation des échanges par virement, notamment suite à la démocratisation de l'usage des applications bancaires et à la gratuité des transferts opérée en intra-établissement.

Part inter établissement/intra établissement - Année 2024**I.1. Echanges Inter-établissements**

Au terme de l'année 2024, le nombre de moyens de paiement scripturaux échangés via le SIMT¹³ a atteint 151 millions¹⁴ contre 122 millions opérations en 2023, en progression de 24% après celle de 14% enregistrée entre 2022 et 2023.

Cette amélioration résulte principalement de l'évolution favorable du nombre de virements globaux échangés¹⁵ (105 millions contre 75 millions en 2023) incluant le virement instantané dont le nombre s'élève au titre de 2024 à 16 millions d'opérations. Par ailleurs, les échanges par le biais des LCN ont augmenté de 5% par rapport à 2023. En revanche, les échanges réalisés par chèque et par prélèvement ont enregistré des baisses respectives de 3% et de 2% par rapport à l'année précédente.

L'évolution des échanges inter-établissements, en valeur, s'est également traduite par une augmentation : le montant global des échangés est passé de 2 339 milliards de dirhams en 2023 à 2 552 milliards en 2024, soit une hausse de 9%. Cette progression résulte de l'augmentation des transactions sur l'ensemble des moyens de paiement, avec des hausses annuelles de 20% pour les virements, 3% pour les LCN et 2% pour les prélèvements et les chèques.

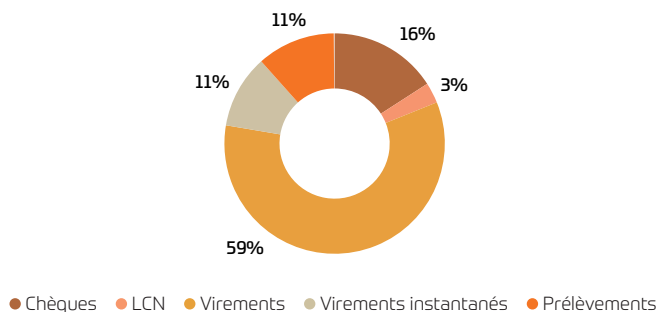
Quant à la structure des échanges en nombre, le virement standard demeure en première position avec 59% des échanges contre 57% en 2023, suivi par le chèque qui s'est inscrit dans une tendance baissière revenant de 24% en 2022 à 16% en 2024. Le prélèvement et le virement instantané occupent le troisième rang avec 11% chacun en 2024 contre des taux respectifs de 14% et 5% réalisés en 2023. Les LCN, arrivent en quatrième position avec une part de 3% contre 4% en 2023.

¹³ Système Interbancaire Marocain de Télé-compensation

¹⁴ Ce nombre exclut les virements en provenance de l'étranger.

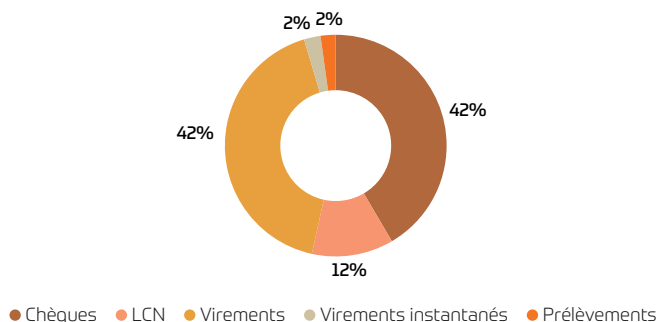
¹⁵ Virements standards et instantanés

Répartition en nombre des moyens de paiement échangés en inter établissement - 2024



Cette structure tend à s'inverser en termes de valeur. Le virement standard et le chèque demeurent prédominants, représentant chacun 42% des montants échangés, contre respectivement 40% et 45% en 2023. Ils sont suivis par les LCN, dont la part représente 12% des montants globaux, contre 13% en 2023. Le prélèvement et le virement instantané occupent chacun une part de 2%

Répartition en valeur des moyens de paiement échangés en inter établissement - 2024



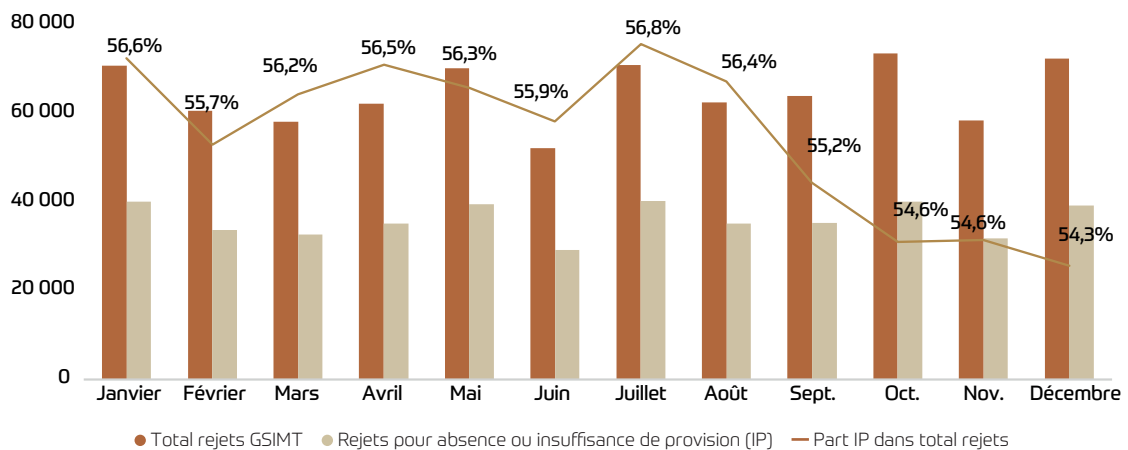
Ces instruments sont souvent utilisés pour les échanges de montants moyens et élevés, la moyenne du montant des transactions étant de 44,07 KDH pour le chèque, de 66,30 KDH pour la LCN et de 12,02 KDH pour le virement standard. Ce dernier, qui matérialise essentiellement le règlement des salaires et les paiements d'impôts et taxes divers, enregistre la moyenne la plus faible puisque depuis 2010, le GSIMT a procédé au plafonnement des montants unitaires des virements standards à 10 millions de dirhams, plafond au-delà duquel les ordres de transferts doivent être réglés systématiquement via le SRBM.

Quant au virement instantané, il a enregistré un montant moyen par transaction de 3,78 KDH compte tenu du plafonnement des montants unitaires de ces virements à 20 000 dirhams. Le prélèvement, quant à lui, a enregistré un montant moyen par transaction de 3,23 KDH, étant donné qu'il demeure un moyen de paiement privilégié notamment pour le paiement des traites de crédits à la consommation, pour les paiements répétitifs auprès des grands facturiers, ainsi que pour le règlement des redevances téléphoniques et celui des factures d'eau et d'électricité.

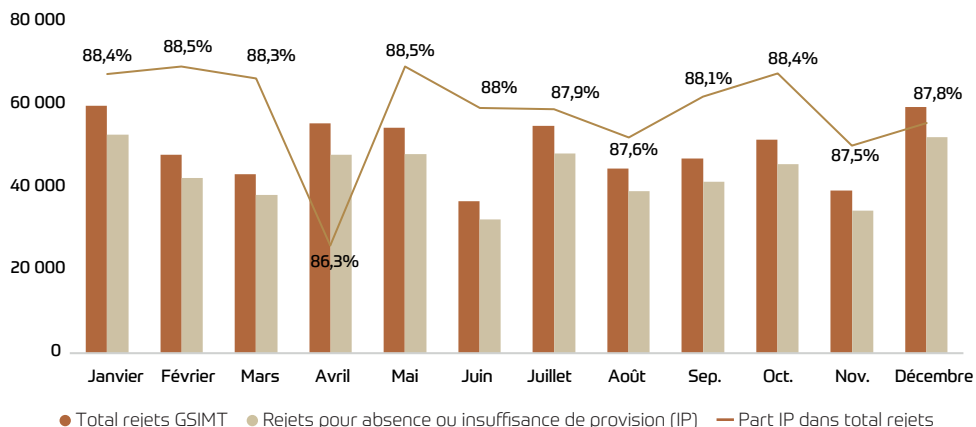
Par ailleurs, le nombre total de rejets de chèques, tous motifs confondus, s'est élevé à 776 288 opérations, correspondant à un taux de rejet global de 3,23% (contre 3,24% en 2023). 55,74% de ces rejets étaient liés à l'insuffisance de provision lors de la présentation au règlement contre 57,48% en 2023.

Parallèlement, la proportion des LCN rejetées s'est établie à 12,96% en 2024 contre 13,52% en 2023, s'inscrivant toujours en baisse (18,05% 2020 et 16,5% en 2019). Cependant, la part des LCN rejetées demeure assez inquiétante, d'autant plus que 87,93% de ces rejets correspondent à des rejets pour absence ou insuffisance de provision.

Evolution des rejets sur chèques - Année 2024



Evolution des rejets sur LCN - Année 2024



Par ailleurs, le nombre de prélèvements rejetés reste toujours très élevé malgré la baisse continue de sa part dans les échanges inter-établissements, avec un taux de rejet de 75,60% (après 76,60% en 2023, 78,67% en 2022, 76,80% en 2021, 72% en 2020 et 68% en 2019). Le motif principal du rejet des prélèvements demeure lié à l'absence ou l'insuffisance de provision à l'échéance.

Le virement, quant à lui, demeure le moyen de paiement ayant enregistré le taux de rejet le plus faible sur le compartiment inter-établissement, avec un taux de rejet en nombre de 0,09% contre 0,14% en 2023 et dont 55,95% de ces rejets sont liés à des comptes clôturés.

I.2. Echanges Intra-établissements

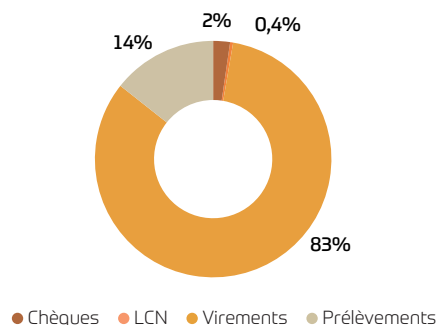
Au terme de l'année 2024, le nombre de moyens de paiement scripturaux échangés¹⁶ entre les comptes domiciliés sur les livres d'un même établissement, s'est établi à 261 millions d'opérations, contre 196 millions en 2023, soit une progression de 33%. En valeur, ces échanges ont atteint 2 923 milliards de dirhams¹⁷ contre 2 538 milliards en 2023, enregistrant ainsi une hausse de 15%.

L'amélioration en nombre de l'usage des moyens de paiement sur le compartiment intra-établissement s'explique par la hausse du nombre d'opérations réalisées par la majorité des moyens de paiement. Le virement a affiché une progression de 41%, suivis des prélèvements et des LCN dont les évolutions annuelles se sont élevées respectivement à 6% et 5%. En revanche, le chèque a accusé une baisse de 2% par rapport à 2023.

En termes de montants, cette progression est due essentiellement à la hausse significative des opérations effectuées par virement (+18% par rapport à 2023). Les autres moyens de paiement ont également enregistré des augmentations respectives de l'ordre de 10% pour le prélèvement, 4% pour la LCN et 3% pour le chèque.

À l'instar du circuit inter-établissement, la répartition des échanges intra-établissement s'est caractérisée par la prédominance des virements dans l'ensemble des paiements scripturaux. En effet, leur part en nombre s'est élevée à 83%, suivie par les prélèvements avec 14% puis par le chèque avec une part de 2% du total des échanges. Les lettres de changes normalisées, ne représentent, quant à elles, que 0,4% des transactions en nombre.

Répartition en nombre des moyens de paiement échangés en intra-établissement 2024

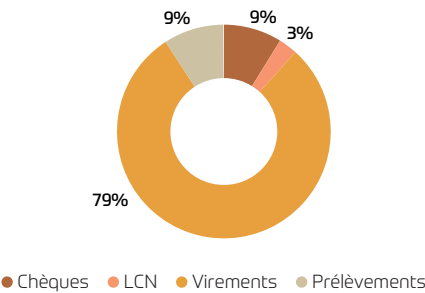


¹⁶ Inclut les chèques, les LCN, les virements et les prélèvements.

¹⁷ Déclarations actualisées reçues des établissements bancaires.

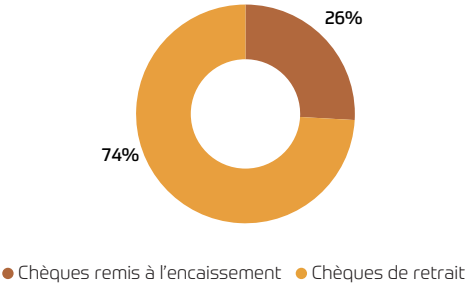
En valeur, le virement demeure prédominant avec 79% des échanges, suivi des chèques et des prélèvements avec des parts respectives de 9% chacun et les LCN avec une part de 3%.

Répartition en valeur des moyens de paiement échangés en intra-établissement 2024

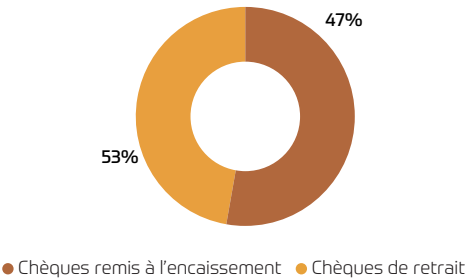


S’agissant des chèques échangés en intra-bancaire en nombre, 74% d’entre eux correspondent à des chèques remis en contrepartie d’un retrait d’espèces au niveau des guichets des banques, accusant ainsi une baisse d’un point de pourcentage par rapport à 2023. Le solde concerne les chèques déposés à l’encaissement sur un compte bancaire.

Typologie en nombre des chèques échangés en intra bancaire 2024



Typologie en valeur des chèques échangés en intra bancaire 2024



Par ailleurs, le nombre de rejets de chèques, en intra, tous motifs confondus, s'est élevé à 335 305 en 2024 contre 348 049 en 2023, correspondant à un taux de rejet de 1,45% (contre 1,46% 2023), dont 55,74% correspondent à des rejets pour absence ou insuffisance de provision.

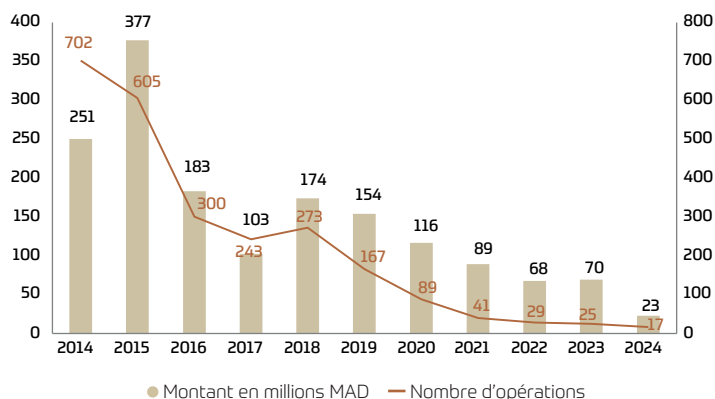
Parallèlement, et à l'instar de l'inter-établissement, le nombre des LCN rejetées demeure inquiétant, s'établissant à 15,1% en 2024 contre 15,3% en 2023 et 15,9% en 2022. Cette proportion est d'autant plus alarmante que près de 87,93% des rejets correspondent à des rejets pour absence ou insuffisance de provision.

I.3. Echanges en bilatéral

Depuis la fermeture définitive de la chambre de compensation manuelle de Casablanca en décembre 2009, l'ensemble des valeurs non éligibles au traitement via le GSIMT, à savoir les chèques et les lettres de change non normalisées, font l'objet d'échanges en bilatéral entre les banques, suite à un accord signé, au terme duquel deux parties conviennent d'échanger directement leurs obligations mutuelles, sans passer par une chambre de compensation automatique.

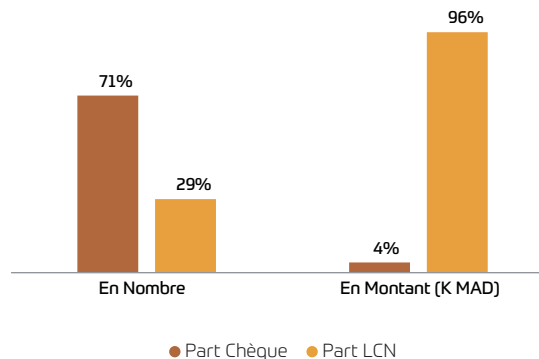
Le volume traité pour ces valeurs demeure ainsi marginal, enregistrant 17 opérations contre 25 opérations en 2023, pour un montant de 23 millions contre 70 millions de dirhams, avec une part de 0,09% des échanges inter-établissement (contre 2,98% en 2023). Le nombre total des échanges bilatéraux a ainsi baissé de 32% en nombre et de 67% en valeur entre 2023 et 2024.

Evolution des valeurs échangées en bilatéral 2014-2024



Les lettres de change non normalisées continuent de représenter l'essentiel des échanges en bilatéral, avec des parts respectives en nombre et en montant, de 29% et 96% du total des transactions bilatérales réalisées.

Répartition par type de valeurs échangées en bilatéral - Année 2024

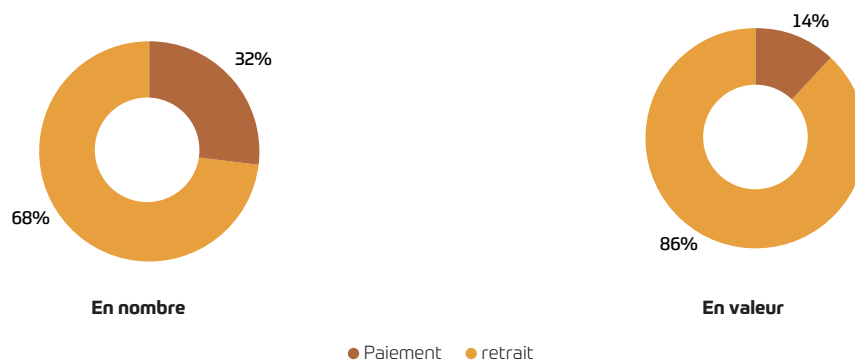


II. Cartes bancaires

Le nombre de paiements par cartes, y compris les paiements sur GAB et ceux en ligne, s'est établi globalement à 192,5 millions d'opérations pour une valeur de 63 milliards de dirhams, ce qui représente une augmentation d'environ 17% en nombre et de 11% en valeur par rapport à 2023, après celles de 22% et 19% respectivement entre 2022 et 2023. Les retraits d'espèces, quant à eux, continuent de représenter l'essentiel des opérations effectuées par cartes bancaires, et ont connu une légère baisse de 0,3% en nombre en 2024, revenant de 402 millions d'opérations à 401 millions. En valeur, les retraits ont connu une progression de 1,1% après celle de 13% en 2023, passant de 399 à 403 milliards de dirhams.

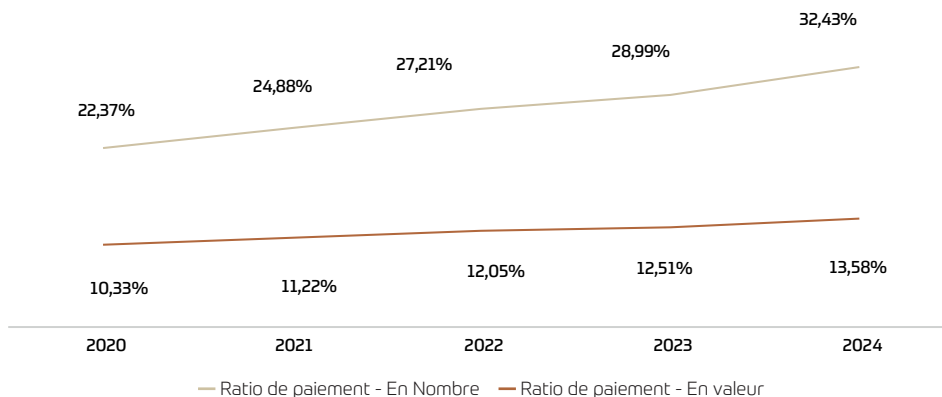
En termes de structure des transactions, la part en nombre des retraits par carte bancaire a accusé une légère baisse revenant de 71% en 2023 à 68% en 2024, en faveur d'une légère augmentation de la part des paiements qui est passée de 29% à 32%. La même tendance est observée en termes de valeur avec une baisse de la part des retraits de 87% en 2023 à 86% en 2024, et une augmentation de la part des paiements passant de 13% à 14% en 2024.

Structure des transactions par cartes en 2024



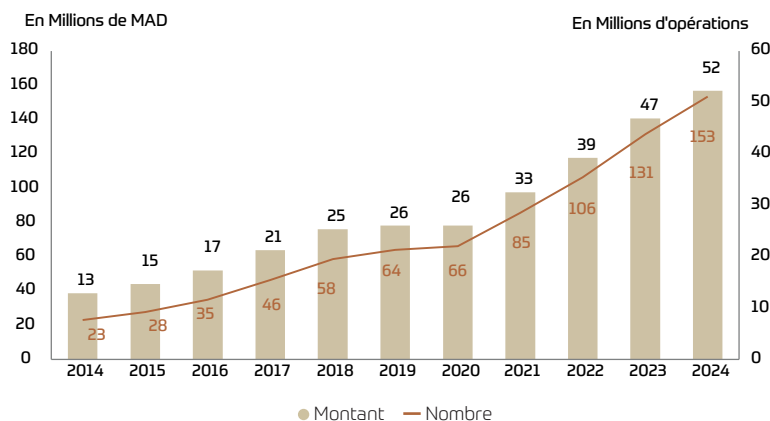
Concernant le ratio de paiement¹⁸ des porteurs marocains au Maroc, il a connu une nette progression, passant en nombre de 28,9% en 2023 à 32,4% en 2024, et en valeur de 12,5% à 13,6%.

Evolution du ratio de paiement - 2020-2024



Il est à noter que l'évolution des paiements par carte a été différente en fonction du canal de paiement. En effet, le nombre des paiements à travers les Terminaux de Paiement Électroniques (TPE) a connu une hausse de 17% entre 2023 et 2024, passant de 131,3 à 153,3 millions d'opérations, représentant une valeur de 52,2 milliards de dirhams en 2024 contre 46,9 milliards en 2023. Également, le nombre des paiements e-commerce a augmenté en nombre de 20% (passant de 32,1 millions en 2023 à 38,5 millions d'opérations en 2024) et en valeur de 11% (passant de 9,9 à 11 milliards de dirhams). Les paiements sur GAB, en revanche, ont poursuivi leur trend baissier en faveur des paiements au niveau des applications bancaires ou des paiements de factures directement au niveau des sites Web des facturiers (-21% en nombre et - 47% en valeur entre 2023 et 2024), passant de 1 à 0,8 million d'opérations et de 167 à 89 millions de dirhams.

Evolution des paiements TPE 2014- 2024

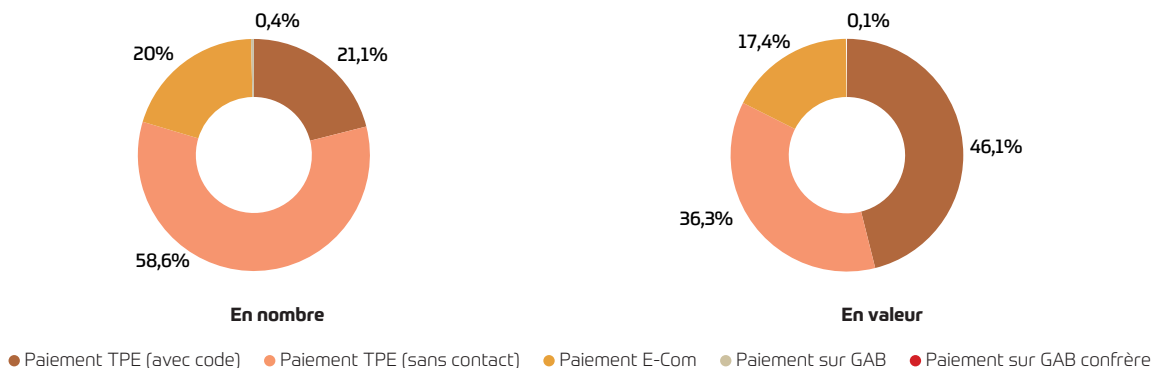


¹⁸ Calculé en rapportant les transactions de paiement sur le total des transactions par carte bancaire.

Avec une part de 80% des transactions effectuées, les opérations sur TPE¹⁹ continuent de représenter la part la plus importante des paiements réalisés par cartes bancaires soit 80,4% en 2023. La part du paiement sans contact dans le total des paiements par TPE, en nombre, ne cesse de s'accroître, passant de 57% en décembre 2023 à 74% en décembre 2024. Elle représente 112,8 millions d'opérations en 2024 contre 75,4 millions en 2023.

Les paiements domestiques sur GAB, ont quant à eux, reculé par rapport à l'année précédente, revenant de 0,7% en 2023 à 0,4% en 2024.

Structure des paiements par cartes en 2024²⁰

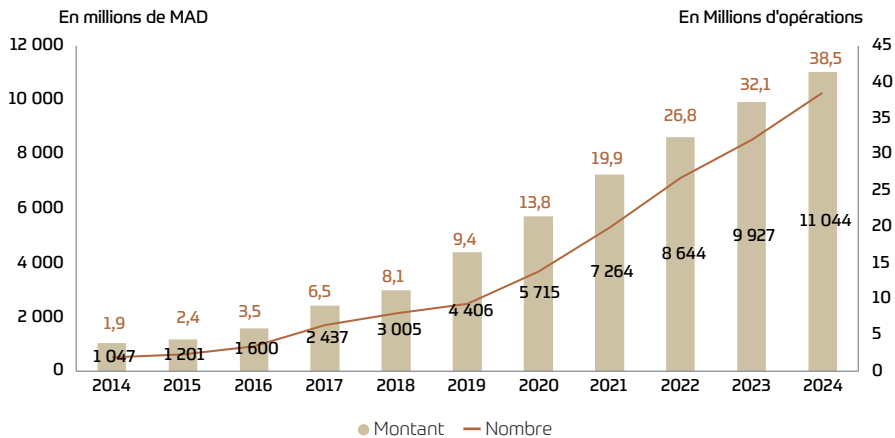


S'agissant des transactions e-commerce, elles ont enregistré une hausse de 20% en nombre entre 2023 et 2024 passant de 32,1 à 38,5 millions d'opérations et de 11% en valeur passant de 9,9 à 11 milliards de dirhams. Les paiements en ligne ont ainsi poursuivi leur tendance haussière, liée notamment au développement des services de paiement des factures sur internet et à la hausse des paiements E-gov. L'augmentation significative du nombre de transactions en 2024 s'explique par les changements des habitudes de paiement et cela depuis la pandémie de Covid-19. Ainsi, en 2024, les transactions e-commerce représentent au même titre que l'année 2023, 20% du total des paiements en nombre et 17% en valeur.

¹⁹ Y compris les opérations de paiement sans contact.

²⁰ La part des paiements sur GAB représente 0.01% en nombre et en volume..

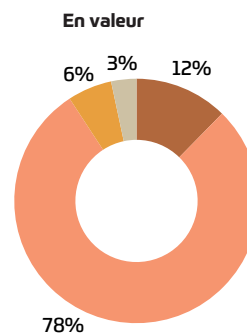
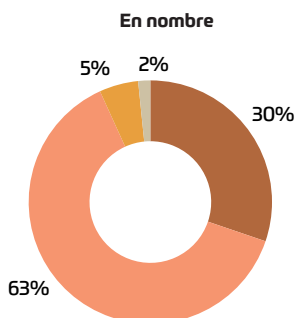
Evolution des paiements E-commerce 2014-2024



Concernant les transactions réalisées par les porteurs marocains à l'Etranger, elles ont connu une évolution, atteignant 52% en nombre et 37% en valeur par rapport à 2023 (35,5 millions d'opérations pour une valeur de 17,4 milliards de dirhams contre 23,4 millions d'opérations pour une valeur de 12,7 Milliards de dirhams).

Parallèlement, les transactions réalisées par les cartes internationales au Maroc ont totalisé 43,5 millions d'opérations en 2024, correspondant à une valeur de 47,8 milliards de dirhams, enregistrant ainsi une hausse de 14% en nombre et de 15% en valeur par rapport à 2023.

Structure globale des transactions par cartes en 2024



● Paiement par cartes marocaines ● Retrait par cartes marocaines ● Paiement par cartes étrangères ● Retrait par cartes étrangères

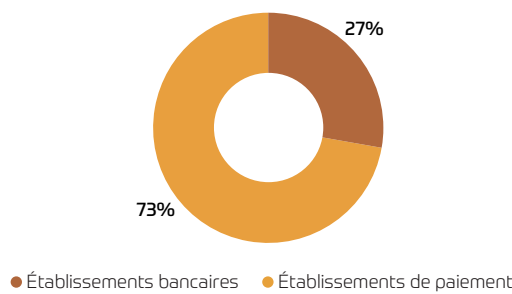
III. Paiement mobile

III.1. Emission des M-Wallets

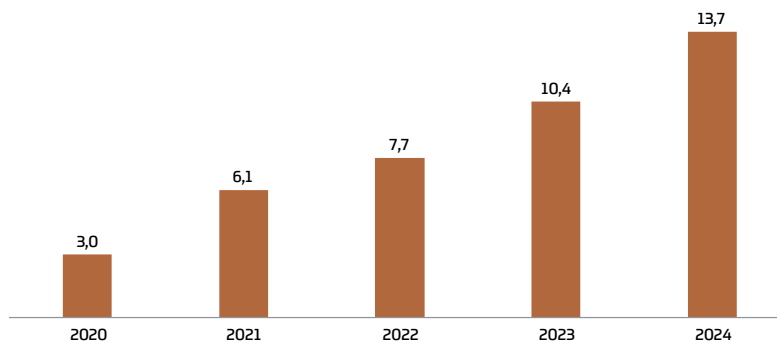
À fin 2024, 21 offres M-Wallets sont présentes sur le marché, dont 12 émises par des établissements de paiement. L'encours global des M-Wallets émis par les établissements a augmenté considérablement en 2024, passant de 10,4 millions à fin 2023 à 13,7 millions à fin 2024, grâce à une augmentation des souscriptions de près de 32%.

La part des M-wallets émis par les établissements de paiement a représenté 73% du total de l'encours des M-wallets, soit 10 millions de M-wallets à fin 2024 contre 7,4 millions à fin 2023.

Répartition de l'encours des M-Wallets par type d'établissement



Evolution annuelle des encours des M-Wallets - 2020-2024 (en millions de M-Wallets)



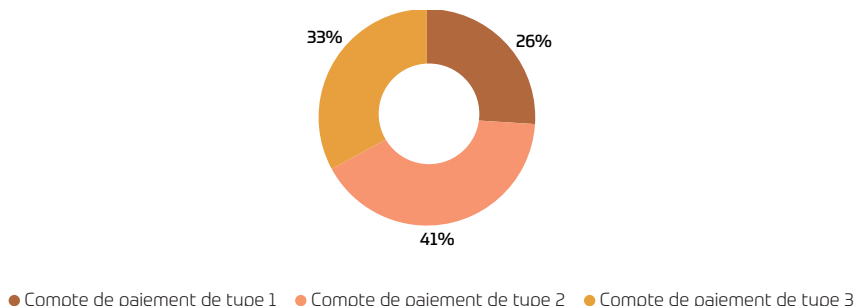
Sur la base des déclarations communiquées par les établissements concernés, l'encours de M-Wallets émis progresse de façon continue, aussi bien auprès des établissements de paiement qu'auprès des établissements bancaires. En effet, le stock des M-Wallets émis par les établissements bancaires et les établissements de paiement a connu des augmentations respectives de 26% et 35% en 2024 (après des hausses de 36% et 34% en 2023).

Cette progression demeure corrélée à l'évolution des ouvertures des comptes de paiement, émis par des établissements de paiement. Le stock de ces comptes a atteint 13,8²¹ millions en 2024 contre 10,3 millions en 2023 et 6,8 millions en 2022.

²¹ Dont 3,5 millions de comptes ouverts durant l'année 2024.

Concernant la structure de ces comptes, elle demeure quasi-identique à celles des années 2023 et 2022. En effet, le compte de niveau 2 prédomine avec une part de 41% contre 45% un an auparavant. En revanche, le compte de niveau 3 a vu sa part progresser en 2024, passant de 27% en 2023 à 33% au détriment du compte de type 1 dont la part a diminué pour s'établir à 26% en 2024 contre 28% en 2023.

Structure des ouvertures des comptes de paiement - Année 2024



III.2. Panorama des échanges électroniques par M-Wallet

Sur la base des déclarations mensuelles reçues des établissements bancaires et des établissements de paiement, le nombre de transactions réalisées par M-Wallets en 2024 a atteint 19,7 millions contre 9,7 millions d'opérations en 2023, pour un montant total de 3,9 milliards de dirhams contre 2,1 milliards, en raison principalement du déversement des aides sociales directes au niveau des comptes de paiement. Près de 93% du nombre des échanges a été effectué par des M-Wallets émis par des établissements de paiement contre 7% par des M-Wallets adossés à des comptes bancaires. En valeur, 86% des transactions réalisées par les M-Wallets ont été enregistrées par des établissements de paiement contre 14% par des établissements bancaires.

Répartition des transactions effectuées via M-Wallets par type d'établissement

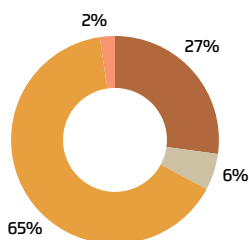


Concernant la structure des transactions effectuées par les M-Wallets émis par les établissements de paiement, et à l'instar de l'année 2023, les paiements de factures représentent, en nombre, la part la plus importante des transactions effectuées, avec 65% contre 78% en 2023. Ils sont suivis par les transferts Mobile to Mobile avec 27% contre 17% en 2023, par les paiements des commerçants qui représentent 6% contre 5% et enfin par les retraits GAB via M-wallets avec une part de 2%.

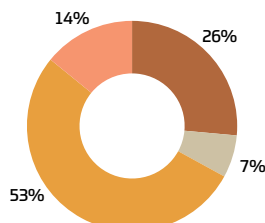
Pour les M-Wallets adossés à des comptes bancaires, la structure des transactions effectuées par les M-Wallets, en nombre, diffère de celle des établissements de paiement : les paiements des factures par M-Wallet restent prédominants avec 53% en nombre contre 57% en 2023, suivis par les transferts avec une part de 26% même niveau que celui enregistré un an auparavant et les retraits GAB avec une part de 14% contre 12%. Les paiements des commerçants ont augmenté, passant de 5% à 7%.

Répartition des transactions M-Wallets par type de transaction - En nombre

Établissements de paiement



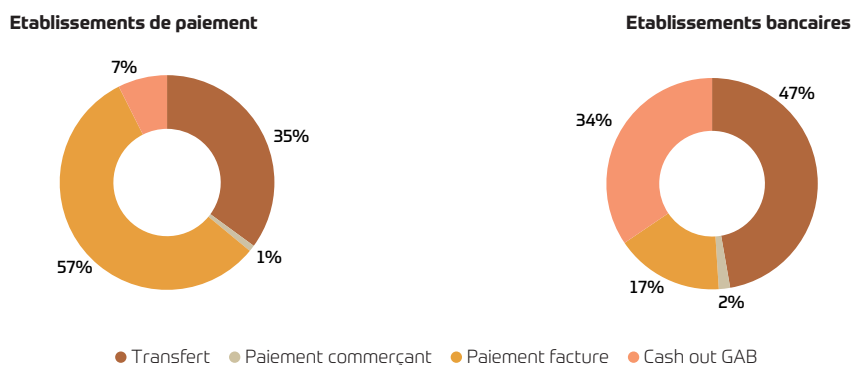
Établissements bancaires



● Transfert ● Paiement commerçant ● Paiement facture ● Cash out GAB

En revanche, et au même titre que l'année 2023, la répartition en valeur, par type de transaction M-Wallet, diffère selon le type d'établissements de paiement. En effet, pour les établissements bancaires, les transactions ont été dominées par les transferts, dont la part s'est élevée à 47% contre 56% en 2023, puis par les retraits GAB avec 34% contre 28%, les paiements des factures avec 17% contre 15% et enfin le paiement des commerçants a représenté 2% contre 1%. Pour les établissements de paiement, les paiements de factures ont représenté la part la plus importante dans les transactions soit, 57% contre 69% en 2023. Ils ont été suivis par les transferts avec une part de 35% après 27% et enfin par les paiements des commerçants n'ont représenté que 1% contre 2% et les retraits GAB 7% contre 1%.

Répartition des transactions M-Wallets par type de transaction - En valeur



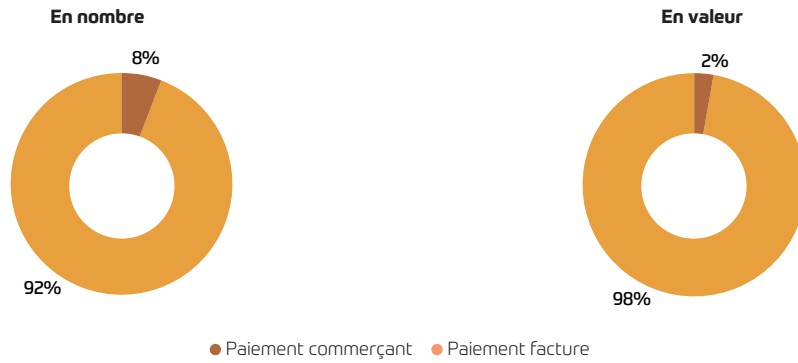
Le développement de l'utilisation du paiement mobile comme moyen de paiement, notamment pour le règlement des transactions d'achat, constitue un enjeu majeur. Cette phase nécessite des efforts coordonnés en matière d'information, d'accompagnement et d'incitations, afin de favoriser l'acceptation de ce moyen de paiement. Bank Al-Maghrib œuvre à créer un environnement favorable à cette transition, en collaboration avec toutes les parties prenantes.

Dans cette perspective, et en vue de consolider l'usage du paiement mobile à l'échelle nationale, Bank Al-Maghrib a poursuivi, en étroite collaboration avec l'ensemble de l'écosystème du paiement mobile, le déploiement de campagnes de communication à destination du grand public, visant à mieux faire connaître les avantages et les modalités d'utilisation de ce moyen de paiement électronique.

Pour soutenir la dynamique d'adoption du paiement mobile, Bank Al-Maghrib a procédé à un assouplissement du cadre réglementaire applicable aux établissements de paiement, notamment dans le cadre de l'opérationnalisation du programme des Aides Sociales Directes. Ces mesures ont facilité l'enrôlement de nouveaux usagers et la distribution digitale des aides, contribuant ainsi à l'inclusion financière.

Bank Al-Maghrib poursuit ses efforts avec les différentes parties prenantes pour l'amélioration de l'expérience utilisateur, le renforcement de l'interopérabilité des solutions de paiement mobile et le soutien aux commerçants pour l'élargissement du réseau d'acceptation.

Répartition des paiements par M-Wallets par type de paiement - 2024



CHAPITRE III. SURVEILLANCE DES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

I. Mise en œuvre de la surveillance des moyens de paiement scripturaux

I.1. Conduite des missions de contrôle sur place

La surveillance des moyens de paiement constitue une mission fondamentale de Bank Al-Maghrib, qui a pour objectif de veiller à la sécurité des moyens de paiement et à leur alignement aux meilleures normes et pratiques internationales, en vue de maintenir leur crédibilité et la confiance du public dans la monnaie.

À cet égard, Bank Al-Maghrib a mené, au titre de l'exercice 2024, une mission de contrôle sur place auprès d'un établissement de paiement, couvrant divers volets notamment la gouvernance, la gestion des risques opérationnels, en matière de sécurité des moyens de paiement et de fraude ainsi que la conformité aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par ailleurs, l'année 2024 a été consacrée principalement au suivi rigoureux de la mise en place des recommandations relevées lors des précédentes missions ainsi que du contrôle permanent et la surveillance des incidents et des cas de fraude majeurs survenus au titre de l'année.

I.2. Suivi de la migration des cartes bancaires domestiques à la norme EMV

Dans le cadre des efforts de Bank Al-Maghrib pour mettre en conformité l'ensemble des systèmes monétiques des établissements bancaires avec les standards internationaux, Bank Al-Maghrib suit, sur une base trimestrielle, l'état d'avancement de la migration des cartes bancaires domestiques vers la norme EMV. Ce suivi fait ressortir que la migration vers la norme EMV a enregistré à fin 2024, un taux de 99,9%.

I.3. Veille réglementaire sur les moyens de paiement

Dans le cadre de sa mission statutaire de surveillance des moyens de paiement, Bank Al-Maghrib veille au respect des dispositions légales et réglementaires concernant l'émission et la gestion des moyens de paiement. Bank Al-Maghrib examine, en effet, les aspects réglementaires et fonctionnels relatifs aux solutions de paiement émises par les établissements de crédit et organismes assimilés, ce qui lui permet de statuer sur leur conformité par rapport aux textes en vigueur²².

Dans le cadre de la dématérialisation des services bancaires et de la diversification des canaux de paiement, Bank Al-Maghrib veille à assurer la conformité des solutions innovantes introduites sur le marché, notamment en matière de paiement sans contact. Cette vigilance permet de garantir un niveau élevé de sécurité des transactions numériques.

²² Exigences en termes d'authentification et de prérequis de sécurité appliqués au moyen de paiement.

L'amélioration continue des technologies de paiement, conjuguée à la mise en place de mécanismes de sécurité renforcés, contribue à renforcer la confiance des usagers dans les paiements numériques, tout en soutenant les efforts d'inclusion financière.

Par ailleurs, Bank Al-Maghrib continue de suivre, de très près, les récentes évolutions des différentes monnaies virtuelles, notamment leur développement et leur utilisation au Maroc. Ces dernières sont traditionnellement définies comme une unité de compte stockée sur un support électronique, créée, non pas par un Etat ou une Union Monétaire, mais par un groupe de personnes (physiques ou morales) et destinée à régler les échanges multilatéraux de biens ou de services au sein de ce groupe.

Bank Al-Maghrib mène également un processus de veille relatif au suivi de l'émission de nouveaux produits monétiques et de M-wallets. Les banques et les établissements de paiement ont, en effet, l'obligation d'adresser à Bank Al-Maghrib pour accord préalable, le contrat porteur et les spécifications techniques et fonctionnelles de tout nouveau moyen de paiement émis. Bank Al-Maghrib veille ainsi à leur conformité par rapport aux exigences en vigueur.

I.4. Evaluation de la sécurité des moyens de paiement

Bank Al-Maghrib a poursuivi ses travaux d'analyse afférents aux risques liés aux moyens de paiement. À cet égard, elle participe activement à différents groupes de travail internationaux, notamment au sein de l'Alliance pour l'Inclusion Financière en charge des Services Financiers Digitaux, afin d'identifier les nouvelles tendances de fraude et les mesures de mitigation, en particulier pour le virement et le paiement mobile. Parallèlement, Bank Al-Maghrib organise, en collaboration avec des organismes internationaux des ateliers de travail et d'échange autour des dernières tendances mondiales en matière de fraude ainsi que des outils innovants pour les contrecarrer.

S'agissant de la sécurité des cartes bancaires et des chèques, Bank Al-Maghrib s'appuie sur des dispositifs de suivi de la fraude permettant, le cas échéant, de définir et de mettre en œuvre des actions correctives, en concertation avec les émetteurs et les acteurs concernés du marché. Dans ce cadre, des ateliers de partage et de sensibilisation ont été organisés avec les assujettis afin de présenter les dernières tendances et techniques de fraude observées au niveau national. Ces acteurs ont également été invités à mener des campagnes de sensibilisation auprès de leurs clients, notamment sur les risques liés au phishing et à la divulgation de données sensibles. Par ailleurs, Bank Al-Maghrib a organisé des ateliers de sensibilisation au profit des étudiants universitaires, afin de renforcer la culture de sécurité financière et digitale auprès des jeunes générations.

II. Centrale des incidents de paiement (CIP)

Au cours de l'année 2024, le nombre d'incidents de paiement sur chèques s'est situé à 488 000, en baisse de 4,7% par rapport à 2023. Le montant de ces incidents a, quant à lui, enregistré une baisse plus modérée de 3,8%, prolongeant la tendance déjà observée l'année précédente de l'ordre de 2,5%.

S'agissant des demandes de renseignement émanant des banques, elles se sont situées à 2,1 millions de requêtes, en hausse de 2,1% par rapport à l'année 2023.

L'examen du profil mensuel des incidents de paiement (IP) déclarés en 2024 montre une tendance générale à la baisse durant les premiers mois (janvier à mars), affichant une moyenne d'environ 40 000 impayés par mois.

Au milieu de l'année (avril à août), le niveau moyen des IP s'est maintenu autour de 40 900 impayés par mois, avec une variation notable en juin qui a enregistré le point le plus bas de l'année.

Pour la fin de l'année (septembre à décembre), la moyenne des IP s'est stabilisée autour de 40 700 incidents par mois, présentant des oscillations légères sur cette période.

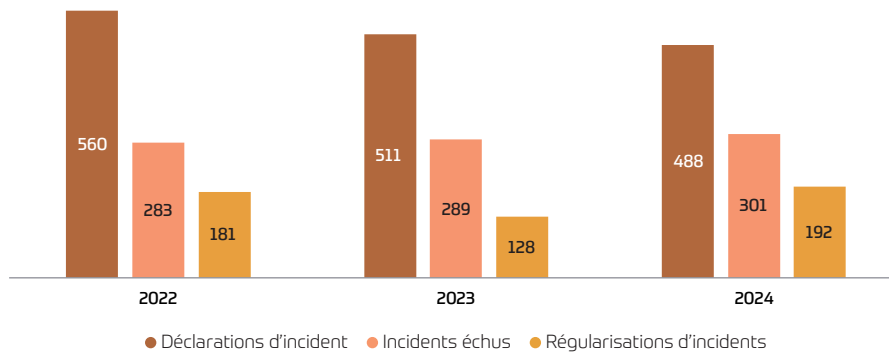
L'analyse du profil mensuel des incidents de paiement (IP) en 2024 fait ressortir une évolution contrastée au fil de l'année.

S'agissant des régularisations, leur nombre a accusé une hausse de 50,4%, allant de 127 858 à 192 346, inversant la tendance baissière observée l'année précédente. Dans le même sens, leur montant s'est inscrit en hausse, s'établissant à 5,4 milliards de dirhams au lieu de 2,7 milliards l'année d'avant.

	2022	2023	2024	Variation 2023/2024	Variation 2022/2023
Déclarations d'incidents	559 918	511 420	487 613	-4,7%	-8,7%
Montant déclaré (MDhs)	17 219	16 786	16 144	-3,8%	-2,5%
Régularisations d'incidents de paiement	181 156	127 858	192 346	+50,4%	-29,4%
Montant régularisé (MDhs)	4 516	2 719	5 431	+99,7%	-39,8%
Incidents échus	283 421	288 746	300 762	+4,2%	+1,9%
Interdictions judiciaires d'émettre des chèques	0	5	10	-100%	-
Demandes de renseignements émanant des banques	1 761 405	2 043 607	2 086 176	2,1%	16%

(*) Les déclarations des incidents de paiement, en nombre et en montant, sont minorées des annulations.

Evolution annuelle des flux de données impactant le stock des incidents (en milliers)

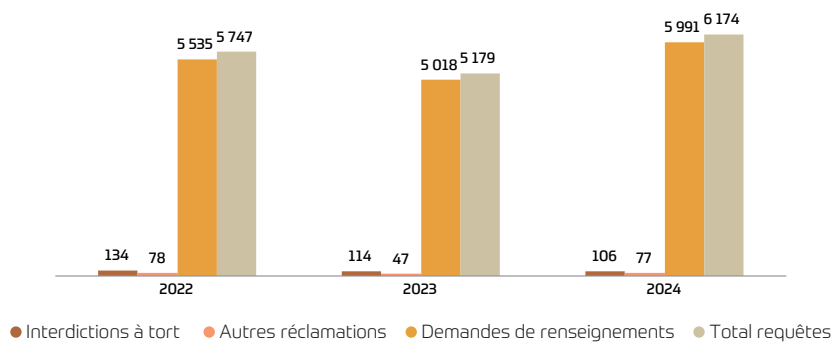


Traitement des requêtes clients

Le dispositif d'écoute mis en place par Bank Al-Maghrib a permis de traiter 6 147 requêtes, dont 97% sont prises en charge par le réseau de la Banque. Ce dispositif a en effet permis de :

- Lever 106 interdictions à tort ;
- Répondre à 5 991 demandes d'accès aux informations personnelles.

Evolution annuelle des requêtes clients

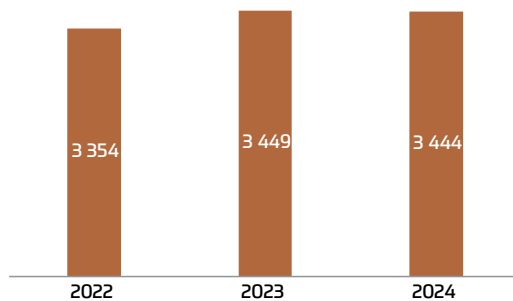


La répartition des demandes de renseignement par agence de Bank Al-Maghrib, révèle la prédominance des Succursales de Casablanca et de Rabat, avec une part de 47%, (31% pour Casablanca et 16% pour Rabat) du total des demandes traitées en 2024, contre 49% en 2023.

Incidents de paiement non régularisés

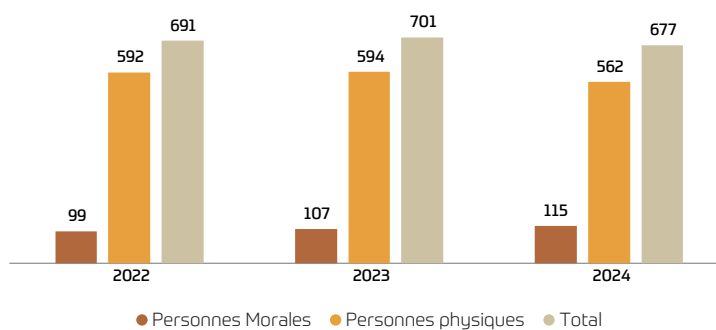
Durant l'année 2024, le nombre d'incidents de paiement, non encore régularisés, conformément aux termes de l'article 313 de la loi 15-95 formant code de commerce, s'est établi à près de 3,4 millions, enregistrant une légère baisse de 0,14 %, en contraste avec la hausse observée en 2023. La répartition par catégorie de clientèle indique que 73% des impayés, soit 2,5 millions de cas, concernent des personnes physiques.

Evolution du nombre d'IP non régularisées (en milliers)



Pour sa part, le nombre d'interdits d'émission de chèques est revenu de 701 000 personnes à 677 000 personnes. Ces interdictions restent prédominées par celles concernant les personnes physiques à hauteur de 83%.

Evolution des personnes interdites d'émettre des chèques (en milliers)

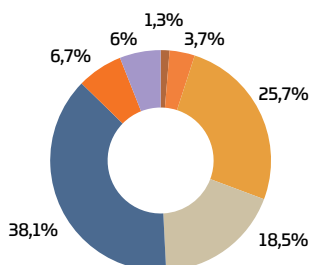


Ventilation par montant de chèque des incidents de paiement non régularisés

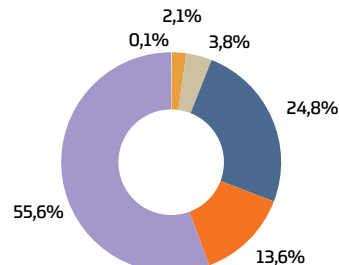
La répartition par tranche de montant des incidents de paiement non régularisés à fin 2024, fait apparaître, qu'en nombre d'incidents, 82% ont une valeur comprise entre 1 000 et 50 000 dirhams, et 38% entre 10 000 et 50 000 dirhams.

S'agissant de l'encours de ces incidents, les chèques supérieurs à 100 000 dirhams représentent 56% de la valeur totale des impayés alors que leur part en nombre ne dépasse pas 6%.

Ventilation par tranche de montant du nombre d'incidents de paiement non régularisés



Ventilation par tranche de montant de l'encours d'incidents de paiement non régularisés



● Inférieur à 500 DH ● Entre 500 DH et 1 000 DH ● Entre 1 000 DH et 5 000 DH ● Entre 5 000 DH et 10 000 DH
● Entre 10 000 DH et 50 000 DH ● Entre 50 000 DH et 100 000 DH ● Supérieur à 100 000 DH

III. Centrale des impayés sur lettre de change normalisée (CIL)

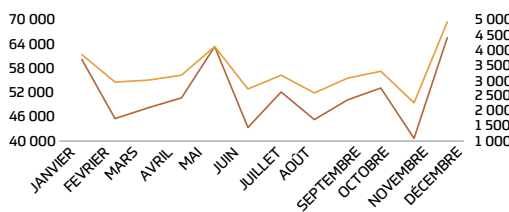
Evolution des flux traités par la Centrale des impayés sur LCN

Pour ce qui est des LCN, les impayés déclarés en 2024 ont crû de 5% atteignant près de 618 000 incidents. Leur montant, a également marqué une hausse de 18%, totalisant 39 milliards de dirhams. Les régularisations ont marqué, une légère hausse de 1% en nombre et un recul de 18% en valeur.

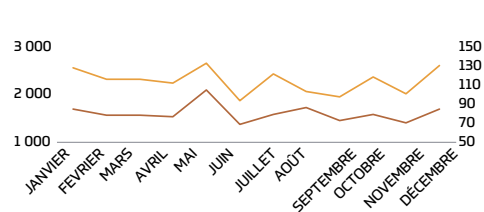
Focus sur les déclarations mensuelles des impayés LCN et leurs régularisations

L'examen du profil mensuel des déclarations des impayés LCN montre que le nombre des impayés s'est inscrit en hausse pour les mois de janvier, avril, mai, juillet, octobre et décembre affichant ainsi une moyenne annuelle de près de 52 000.

Evolution mensuelle des déclarations des impayés sur LCN



Evolution mensuelle des régularisations sur LCN

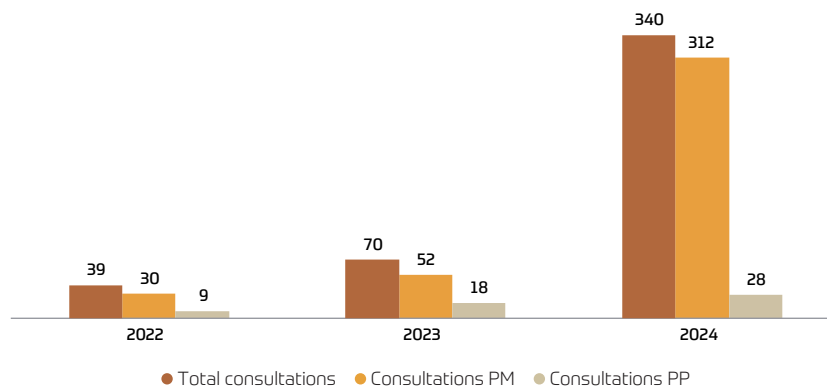


— Nombre d'impayés sur LCN
— Montant d'impayés sur LCN (en millions de dhs)

Evolution des demandes de renseignements émanant des banques

Les demandes de renseignements émanant des banques ont atteint 340 consultations en 2024, dont 92% ont concerné les personnes morales et seulement 8% les personnes physiques.

Evolution des demandes de renseignements émanant des banques



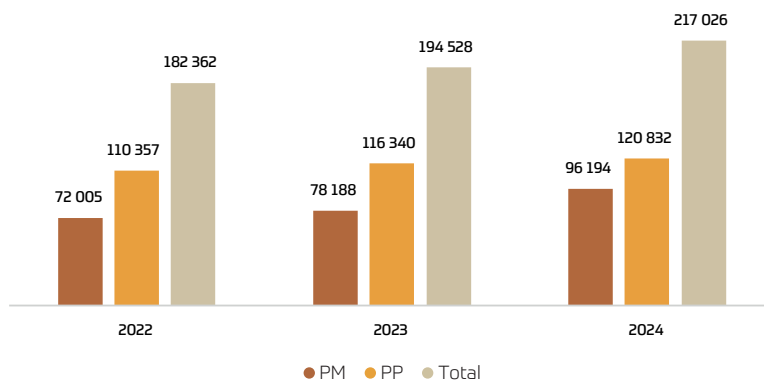
Impayés LCN non régularisés

A fin 2024, le cumul des impayés LCN non encore régularisés en nombre s'est élevé à près de 5 millions, en progression annuelle de près de 7%.

La répartition par catégorie de clientèle fait ressortir que :

- Les impayés imputables aux personnes morales représentent 52% en valeur et 38% en nombre ;
- Le nombre de personnes ayant des impayés LCN est passé de 194 528 à 217 026, en augmentation de 12% par rapport à 2023.

Evolution des personnes ayant des impayés LCN

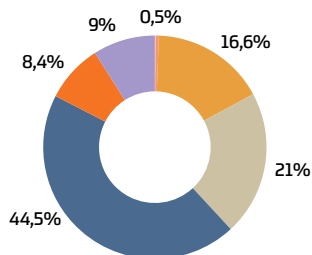


Ventilation par montant des impayés LCN non régularisés

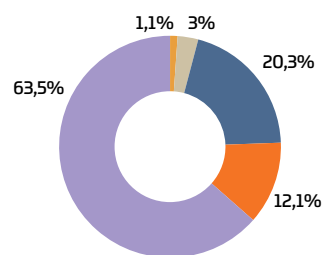
La répartition par tranche de montant du stock des LCN impayés à fin 2024 est demeurée inchangée :

- Les LCN d'un montant inférieur ou égal à 5 000 dirhams représentent 17,1% en nombre et 1,1% en valeur ;
- Celles portant sur des montants entre 5 000 et 100 000 dirhams représentent 73,9% en nombre et 35,4% en valeur ;
- La part des impayés de LCN supérieurs à 100 000 dirhams s'est chiffrée à 9% en nombre soit 63,5% en valeur.

Ventilation par tranche de montant du nombre des impayés LCN non régularisés



Ventilation par tranche de montant de l'encours des impayés LCN non régularisés



● Inférieur à 500 DH ● Entre 500 DH et 1 000 DH ● Entre 1 000 DH et 5 000 DH ● Entre 5 000 DH et 10 000 DH
● Entre 10 000 DH et 50 000 DH ● Entre 50 000 DH et 100 000 DH ● Supérieur à 100 000 DH

CHAPITRE IV. DEVELOPPEMENT DES MOYENS DE PAIEMENT ET ACCOMPAGNEMENT DES FINTECHS

I. Développement des paiements

En 2024, Bank Al-Maghrib a poursuivi ses efforts en faveur du développement des services financiers digitaux et de l'accélération de l'usage des paiements électroniques, en concertation avec les parties prenantes publiques et privées. Dans la continuité des chantiers engagés en 2023, l'année a été marquée par le renforcement du cadre de gouvernance du secteur et la mise en œuvre d'actions visant à encourager l'usage et à consolider la confiance dans les moyens de paiement électroniques. Cette démarche s'inscrit dans une vision axée sur la réduction de l'usage du cash, la promotion de l'inclusion financière et l'optimisation des infrastructures de paiement au service de l'économie nationale.

Sur le plan stratégique, Bank Al-Maghrib, en partenariat avec les pouvoirs publics et le secteur bancaire, a engagé les travaux relatifs à la mise en œuvre de la feuille de route nationale pour le développement des paiements électroniques. Ces travaux ont porté sur la définition des piliers d'une stratégie sectorielle structurée autour d'objectifs précis. Ce cadre de gouvernance a permis de coordonner les initiatives, de suivre leur avancement et d'orienter les priorités vers les leviers d'impact. L'année a également été marquée par la mise en place d'un comité de pilotage opérationnel réunissant les établissements bancaires et les établissements de paiement et d'autres partenaires institutionnels. Ce dispositif assure la coordination des initiatives, le suivi des réalisations et l'orientation des actions vers les priorités définies.

L'année 2024 a également enregistré des évolutions dans le domaine de l'activité d'acquisition et du développement de l'acceptation des paiements. Bank Al-Maghrib a introduit la décision réglementaire N°244/W/2024, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2024, relative aux frais d'interchange monétique domestique. Cette décision fixe le niveau des frais d'interchange à 0,65 % de la valeur de la transaction pour les paiements effectués par cartes émises au Maroc et encadre les commissions sur paiement par carte afin qu'elles ne puissent être refacturées aux consommateurs. Ces mesures ont pour objectif d'encourager l'usage des paiements électroniques et d'assurer la transparence des coûts associés, tout en favorisant un environnement propice à l'innovation et à la concurrence.

Dans le même sillage, Bank Al-Maghrib a poursuivi ses travaux de réforme du cadre légal régissant les moyens de paiement. Cette réforme vise le renforcement de la crédibilité des moyens de paiement, par le renforcement des règles de protection des utilisateurs des moyens de paiement, la clarification des responsabilités des émetteurs et des porteurs en matière d'opposition et l'adoption de nouvelles règles préventives en vue de diminuer le taux de rejet pour absence de provision constaté pour certains moyens de paiement.

Rappelons que le corpus juridique national s'est vu élargir par l'adoption de divers textes à caractère législatif et réglementaire ayant impactés à la fois les missions de surveillance de la Banque en la matière ainsi que l'émergence de nouveaux moyens de paiement. Il s'agit notamment des circulaires régissant l'activité des établissements de paiement et de la publication de la Décision réglementaire relative au paiement mobile domestique « D N° 392/W/2018 » et la Lettre Circulaire relative au paiement mobile domestique « LC/BKAM/2018/70 »

Par ailleurs, Bank Al-Maghrib a mené, en collaboration avec la Banque mondiale, une étude des flux de l'État destinés aux citoyens visant à cartographier précisément le niveau de digitalisation des paiements sociaux. L'objectif final de cette démarche est de généraliser la dématérialisation des paiements publics à l'échelle nationale, de renforcer l'optimisation des flux sociaux et gouvernementaux, et de consolider la coordination entre les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de ces chantiers.

En parallèle, Bank Al-Maghrib a conduit une étude interne approfondie visant à analyser l'usage du cash et à en identifier les principaux déterminants au sein de l'économie nationale. L'objectif de cette étude étant de mieux cerner la persistance du cash en dépit du développement des solutions de paiement modernes et des progrès technologiques enregistrés dans les systèmes de paiement nationaux, et de concevoir des initiatives visant à favoriser l'adoption des paiements électroniques.

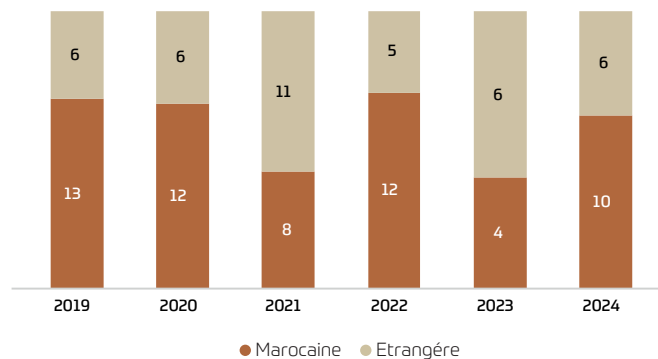
Enfin, Bank Al-Maghrib a participé à l'élaboration d'une enquête annuelle sur l'équipement et l'usage des TIC auprès des ménages et des individus, menée par l'ANRT, dans le cadre de la convention de partenariat portant sur l'échange de données et d'expériences dans les domaines d'intérêt commun entre les deux institutions. Les discussions menées dans le cadre de ces ateliers ont permis d'élargir le spectre des questions par rapport aux problématiques de (i) l'acceptation des paiements auprès des commerçants, (ii) la compréhension par les ménages et les individus du concept de la marque « Maroc Pay », ainsi que (iii) l'usage de la monnaie digitale et de la cryptomonnaie.

II. Accompagnement des fintechs

En 2024, Bank Al-Maghrib a poursuivi ses efforts de développement de la FinTech et de son écosystème, en s'appuyant principalement sur le « One Stop Shop Fintech » (OSSF). L'OSSF a continué de recevoir et d'accompagner les entreprises du secteur, qu'elles soient marocaines ou étrangères, désireuses de se développer et d'innover sur le marché national.

Depuis sa création en 2019 jusqu'à la fin de l'année 2024, l'OSSF a reçu un nombre croissant de projets. Les activités les plus représentées restent celles liées aux paiements et au transfert d'argent, suivies par les services bancaires.

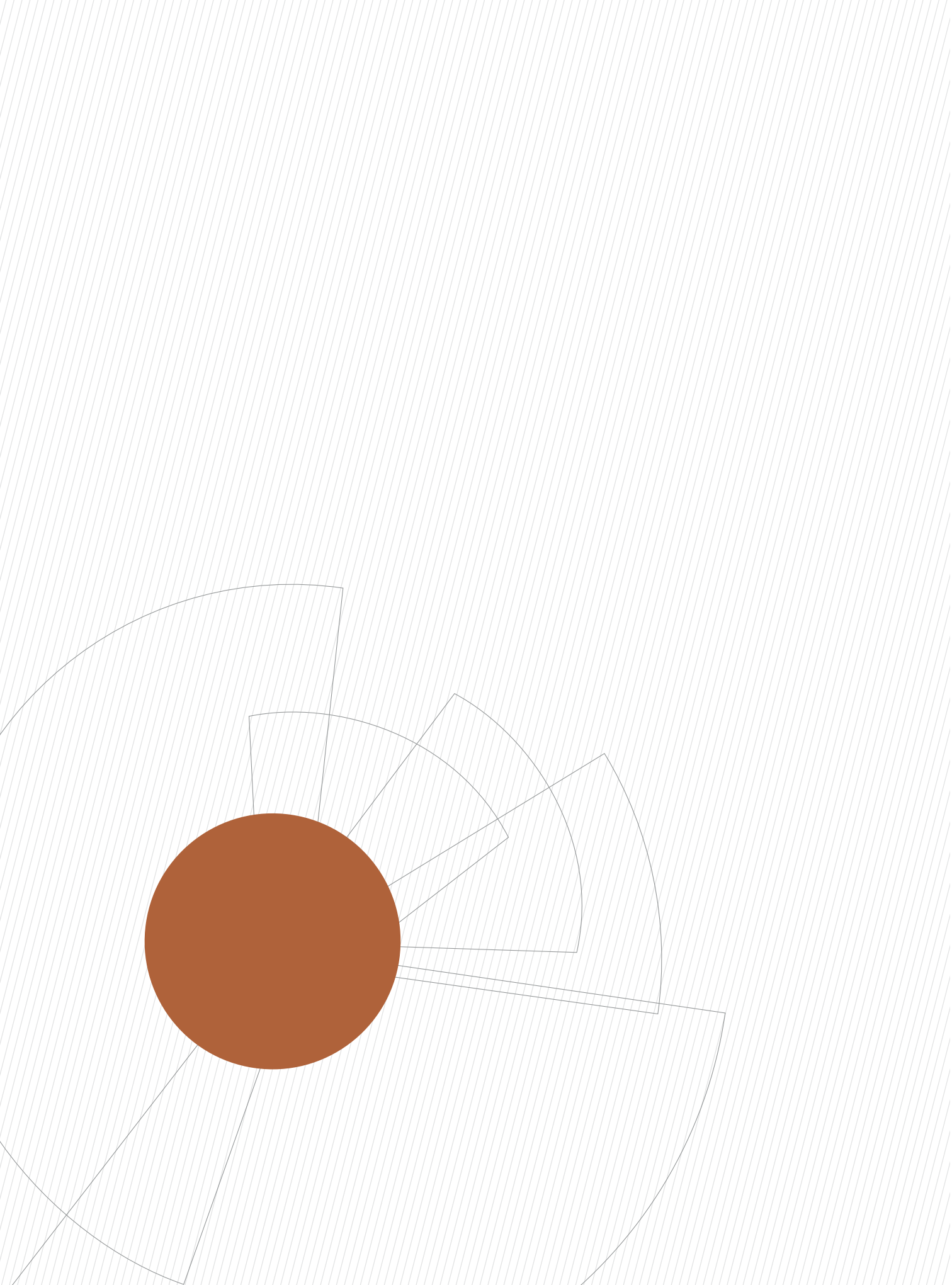
Fintech reçues par l'OSSF



Afin d'optimiser le processus de soutien, l'OSSF a mis en service une nouvelle plateforme numérique, dévoilée lors du GITEX Africa 2024. Cet outil a pour objectif de simplifier les démarches des porteurs de projets en centralisant les informations et en numérisant le parcours d'accompagnement. Grâce à cette plateforme, l'OSSF a pu accompagner plusieurs porteurs de projets au cours de l'année 2024. Cette plateforme digitale sert de canal pour diffuser des informations réglementaires, suivre les tendances du secteur et présenter les activités de Bank Al-Maghrib dans le domaine. Elle permet également le suivi digitalisé des requêtes, l'accès à un espace de dialogue sécurisé, la mesure de la satisfaction des entreprises et l'ajout de fonctionnalités pour enrichir les services proposés.

Au niveau du secteur financier, Bank Al-Maghrib a franchi une étape décisive pour le développement de la FinTech. En accord avec les orientations de son plan stratégique, elle a rendu opérationnel le Fonds dédié aux Fintechs, une initiative complétée par la création de l'association Morocco Fintech Center (MFC).

Ce dispositif a pour ambition de fédérer les efforts de l'ensemble des acteurs du marché afin de favoriser l'émergence d'un écosystème propice à l'innovation. Le Fonds a pour mission de faciliter l'accès et l'utilisation des services financiers en apportant un soutien financier aux porteurs de projets, tout en leur assurant un accompagnement complet, notamment sur les aspects juridiques et réglementaires.





Annexes

ANNEXE 1 : CIRCULATION FIDUCIAIRE

Evolution de la circulation fiduciaire (2017-2024)

ANNÉE	Valeur totale (en milliards de dirhams)	Nombre de billets (en milliards d'unités)	Nombre de pièces (en milliards d'unités)	Nombre de coupures (en milliards d'unités)
2017	214,8	1,5	2,6	4,1
	222,8	1,6	2,6	4,2
	232,0	1,6	2,7	4,3
	231,8	1,6	2,7	4,3
2018	232,0	1,6	2,7	4,3
	236,3	1,6	2,7	4,3
	247,8	1,7	2,7	4,5
	248,5	1,7	2,8	4,5
2019	249,7	1,7	2,8	4,5
	254,2	1,7	2,8	4,5
	263,5	1,8	2,8	4,6
	266,5	1,8	2,8	4,7
2020	282,4	1,9	2,9	4,8
	311,5	2,1	2,9	5,0
	318,4	2,1	2,9	5,0
	318,9	2,1	2,9	5,1
2021	314,7	2,1	2,9	5,0
	323,9	2,2	2,9	5,1
	336,2	2,3	3,0	5,2
	336,8	2,3	3,0	5,3
2022	340,5	2,3	3,0	5,3
	351,8	2,4	3,0	5,4
	360,1	2,4	3,1	5,5
	371,9	2,5	3,1	5,6
2023	380,0	2,5	3,1	5,6
	408,5	2,7	3,1	5,8
	405,4	2,7	3,2	5,8
	412,8	2,7	3,2	5,9
2024	415,9	2,7	3,2	5,9
	437,8	2,9	3,2	6,1
	444,2	2,9	3,3	6,2
	444,3	2,9	3,3	6,2

Structure des billets en circulation (en volume)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
200 DH	51	52	54	55	56	57	57
100 DH	37	36	36	35	35	34	34
50 DH	4	4	3	4	3	3	3
20 DH	7	7	6	6	6	6	6
Autres	1	1	0	0	0	0	0

Structure des pièces en circulation (en volume)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
10 DH	4	4	4	4	4	5	5
5 DH	7	7	7	7	7	8	8
2 DH	2	2	2	2	2	2	2
1 DH	28	28	28	29	29	29	29
1/2 DH	12	12	12	12	13	13	13
20 C	16	16	16	15	15	15	15
10 C	19	19	19	19	18	18	18
Autres	12	12	11	11	11	10	10

Annexe 2 : Approvisionnement de l'économie en monnaie fiduciaire

Evolution de l'approvisionnement global des BBM (en millions de billets) 2019-2024

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recyclage BV CPT	1 709	1 656	1 805	1 991	2 177	2 433
Sorties BV CPT	473	458	495	526	585	607
Contribution CPT	2 182	2 114	2300	2 517	2 762	3 040
Sorties BN	574	613	512	581	651	654
Sorties BV BAM	138	199	242	367	328	376
Contribution BAM	713	813	753	947	980	1 030
Approvisionnement global	2 894	2 926	3 053	3 464	3 742	4 070

Structure des sorties des billets aux guichets par région 2021-2024

	2021	2022	2023	2024
Casablanca-Settat	22,4%	22,3%	22,6%	23%
Rabat-Salé-Kénitra	18,9%	17,8%	16,7%	16%
Marrakech-Safi	13,3%	13,6%	14,7%	16,1%
Fès-Meknès	11,8%	10,6%	11,3%	11,8%
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	11%	12,3%	11,8%	11%
Souss-Massa	10,0%	9,7%	9,6%	9,5%
L'Oriental	6,6%	8,1%	7,7%	6,5%
Autres régions	5,9%	5,6%	5,7%	6,1%
Total général	100%	100%	100%	100%

Mouvements de billets aux guichets de BAM 2019-2024 (en millions de coupures)

En volume	Sorties des billets						Versements des billets					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2019	2020	2021	2022	2023	2024
200 DH	531	607	559	662	711	758	456	402	481	520	554	640
100 DH	491	532	518	615	671	689	461	419	503	551	590	619
50 DH	61	49	64	74	66	69	59	51	55	72	63	60
20 DH	102	82	107	122	117	121	98	83	93	118	108	108
Total	1 185	1 271	1 248	1 473	1 565	1 637	1 074	955	1132	1 262	1 315	1 426

Evolution des mouvements de pièces de monnaie aux guichets de BAM (en millions de pièces) 2019-2024

	Sort.	Vers.	Sort.	Vers.	Sort.	Vers.	Sort.	Vers.	Sort.	Vers.	Sort.	Vers.
	2019	2019	2020	2020	2021	2021	2022	2022	2023	2023	2024	2024
10 DH	7,3	0,3	5,5	0,7	6,7	0,5	6,0	0,6	7,95	0,26	9	0
5 DH	11,6	0,2	9,5	1,1	12,3	0,7	11,7	0,6	13,07	0,20	15	0
2 DH	0,2	0,1	0,4	0,4	0,2	0,2	0,1	0,1	06	06	0	0
1 DH	37,9	0	26,8	0,1	35,5	0	35,6	0	33,39	03	38	01
1/2 DH	11,1	0	11,5	0	17,2	0,1	19,6	0,1	17,22	04	18	0
20 Cts	10,5	0,1	8,8	0,1	10,8	0	11,4	0,1	9,38	03	10	04
10 Cts	10,8	0	8,0	0,1	9,7	0	11,5	0	9,45	01	9	04
5 Cts	0,6	0	0	0	0	0	0	0	04	0	0	0
1Cts	0	0	0	0	0	0	0	0	04	0	0	05
Total	90	0,7	70,5	2,5	92,4	1,5	95,9	1,5	90,6	0,6	99	0,2

Annexe 3 : Qualité des billets en circulation et faux monnayage

Evolution du volume d'entretien des billets en millions de coupures (2019-2024)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Billets traités par les CPT	2 771	2 613	2 948	3 294	3 539	3 901
Billets traités par BAM	476	470	586	621	515	666
Total	3 247	3 083	3 534	3 915	4 054	4 567

Evolution des versements de billets aux guichets de la Banque en millions de coupures (2019-2024)

En millions de coupures	2019	2 020	2021	2022	2023	2024
Vers. BNV CPT	597	474	633	742	721	793
Vers. BV CPT	477	480	499	520	593	634
Total	1074	955	1132	1 262	1 315	1 427

Evolution du nombre des BBM contrefaits (2019-2024)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de faux billets	9 575	6 335	7372	7 090	6 290	4 495
Billets en circulation (en millions de coupures)	1 825	2 178	2257	2 468	2 718	2 928
Nombre de faux billets / million de billets en circulation	5,2	2,9	3,3	2,9	2,3	1,5

Annexe 4 : PRINCIPAUX INDICATEURS MONÉTIQUES EN 2024 (SOURCE : Banques et banques participatives)

Encours d’émission de cartes par systèmes de paiement

Périodes	Cartes Visa	Cartes MasterCard	Cartes COBAGDE- CMI	Cartes privatives	Total
Au 31/12/2023	9 652 731	7 040 925	3 331 005	103 529	20 138 015
Au 31/12/2024	10 221 659	9 408 939	1 456 091	188 519	21 275 208
Variation	5,89%	33,63%	-56,29%	82,09%	5,65%

• ACTIVITÉ PAIEMENT

Paie ment des porteurs marocains au Maroc

Périodes	Visa / MasterCard		Cartes cmi		Cartes Privatives		Total	
	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)
Au 31/12/2023	147 460	50 872	15 022	5 788	391	98	162 873	56 758
Au 31/12/2024	174 938	57 440	16 532	5 739	290	59	191 762	63 238
Variation	18,6%	12,9%	10,1%	-0,8%	-25,8%	-39,8%	17,7%	11,4%

Paie ment des porteurs marocains à l’étranger

Périodes	Visa		Mastercard		Total	
	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)
Au 31/12/2023	8 193	5 328	14 347	5 565	22 540	10 894
Au 31/12/2024	13 975	6 814	20 190	7 392	34 166	14 207
Variation	70,6%	27,9%	40,7%	32,8%	51,6%	30,4%

Paie ment des porteurs étrangers au Maroc

Périodes	Visa		Mastercard, Dinner’s, JCB		Total	
	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)
Au 31/12/2023	13 727	13 205	9 881	10 587	23 608	23 792
Au 31/12/2024	17 993	15 185	13 262	13 546	31 255	28 731
Variation	31,08%	14,99%	34,22%	27,95%	32,39%	20,76%

• ACTIVITÉ RETRAIT

Retraits « on us* » globaux

Périodes	Visa / MasterCard		Cartes cmi		Cartes Privatives		Total	
	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)
Au 31/12/2023	327 124	340 640	18 604	14 997	338	306	346 066	355 943
Au 31/12/2024	315 337	337 689	19 217	14 992	809	800	335 363	353 481
Variation	-3,60%	-0,87%	3,29%	-0,03%	139,35%	161,44%	-3,09%	-0,69%

Retraits « on us » : retraits effectués par les porteurs sur les GAB de leurs propres banques.

Retraits interopérabilité nationale* (inter établissement)

Périodes	Visa / MasterCard		Cartes COBADGE-cmi		Cartes Privatives		Total	
	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)
Au 31/12/2023	51 078	38 686	5 359	3 925	0	0	56 437	42 611
Au 31/12/2024	61 651	47 533	1 093	694	0	0	62 745	48 227
Variation	20,70%	22,87%	-79,60%	-82,32%	-	-	11,18%	13,18%

* Retraits interopérabilité nationale : retraits effectués par les porteurs sur les GAB des banques consœurs.

Retraits des porteurs Marocains à l'étranger

Périodes	Visa		Mastercard		Total	
	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)
Au 31/12/2023	309	758	580	1 045	889	1 803
Au 31/12/2024	418	925	651	1 263	1 070	2 188
Variation	35,28%	22,03%	12,24%	20,86%	20,36%	21,35%

Retraits des porteurs étrangers au Maroc

Périodes	Visa		Mastercard		Total	
	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)
Au 31/12/2023	6 170	9 572	4 207	6 565	10 378	16 137
Au 31/12/2024	6 034	10 154	4 129	6 795	10 163	16 949
Variation	-2,20%	6,08%	-1,85%	3,50%	-2,07%	5,03%

Annexe 5 : Evolution des échanges sur les places de compensation (Montants bruts et rejets)

Évolution des échanges interbancaires (montants bruts) (en milliers de dirhams)

	2024	2023	2022	2021	Var 24/23
Chèques	1 060 607 296	1 043 333 668	1 009 708 260	959 774 757	1,7%
LCN	304 055 450	294 205 518	280 186 814	244 514 938	3,3%
Virements *	1 131 776 813	945 991 107	811 903 326	711 810 973	19,6%
Prélèvements	56 075 872	55 145 746	52 220 452	48 087 071	1,7%
Paieement mobile	73 793	47 405	33 853	30 432	55,7%
TOTAL	2 552 589 224	2 338 723 443	2 154 052 706	1 964 187 739	9,1%

* INCLUANT LE VIREMENT INSTANTANE

Evolution des rejets (en nombre)

	2024	2023	2022	2021	Var 24/22
LCN	594 350	588 510	598 103	578 597	0,99%
Chèques	776 288	802 826	843 069	762 669	-3,31%

Evolution des rejets (en valeur) (en milliers de dirhams)

	2024	2023	2022	2021	2020	Var 24/23
LCN	26 947 220	27 701 583	26 798 881	23 266 170	26 962 930	-2,72%
Chèques	34 196 053	34 573 266	32 715 008	28 254 969	23 954 587	-1,09%

Taux de rejet (en pourcentage du nombre des opérations échangées)

	2024	2023	2022	2021
LCN	12,96%	13,52%	13,97%	13,67%
Chèques	3,23%	3,24%	3,34%	3,03%

Taux de rejet (en pourcentage de la valeur des opérations échangées)

	2024	2023	2022	2021
LCN	8,86%	9,42%	9,56%	9,52%
Chèques	3,22%	3,31%	3,24%	2,94%

Annexe 6 : Activité de la centrale des incidents de paiement en 2024

Etat récapitulatif des opérations traitées par la CIP durant l'année 2024

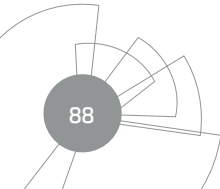
Mois	Déclarations d'incidents de paiement	Régularisations d'incidents de paiement	Incidents de paiement échus	Demandes de renseignements
JANVIER	42 973	24 621	28 231	225 008
FEVRIER	39 176	29 438	23 100	199 841
MARS	37 979	20 192	24 336	163 916
AVRIL	38 793	15 060	25 517	154 763
MAI	44 361	18 024	26 881	192 679
JUIN	35 969	12 397	23 749	128 456
JUILLET	44 590	12 692	24 724	181 309
AOÛT	40 949	9 690	25 800	151 121
SEPTEMBRE	39 632	11 719	24 957	159 669
OCTOBRE	44 023	14 174	24 241	204 559
NOVEMBRE	37 767	10 963	23 920	167 121
DECEMBRE	41 401	13 376	25 306	157 734
TOTAL	487 613	192 346	300 762	2 086 176

Ventilation par objet et canal d'arrivée des requêtes des clients, reçues et traitées durant l'année 2024

Mois	Répartitions des réclamations et demandes de renseignements par canaux d'arrivée				Répartition des réclamations par objet			
	Guichet	Courrier	Application Web	Total	Interdictions à tort	Autres réclamations	Demandes de renseignements	Total
JANVIER	530	0	0	530	6	7	517	530
FEVRIER	578	0	6	584	16	10	557	583
MARS	503	3	10	516	20	5	493	518
AVRIL	509	3	3	515	9	5	494	508
MAI	605	5	3	613	10	9	597	616
JUIN	415	3	5	423	7	2	410	419
JUILLET	492	2	3	497	11	4	485	500
AOÛT	416	1	2	419	7	5	405	417
SEPTEMBRE	424	0	3	427	5	11	418	434
OCTOBRE	562	0	7	569	8	6	555	569
NOVEMBRE	434	0	2	436	3	5	429	437
DÉCEMBRE	638	4	3	645	4	8	631	643
TOTAL	6 106	21	47	6 174	106	77	5 991	6 174

Ventilation par tranche de montant de l'encours des IP déclarés à la CIP au 31 décembre 2024 (En nombre)

Catégorie	Personnes physiques		Personnes morales		TOTAL	
Montant du chèque	%	% cumulé	%	% cumulé	%	% cumulé
Inférieur à 500 DH	1,50%	1,50%	0,59%	0,59%	1,25%	1,25%
Entre 500 DH et 1 000 DH	4,39%	5,89%	1,92%	2,51%	3,71%	4,97%
Entre 1 000 DH et 5 000 DH	27,69%	33,57%	20,45%	22,96%	25,72%	30,68%
Entre 5 000 DH et 10 000 DH	19,25%	52,82%	16,41%	39,37%	18,47%	49,16%
Entre 10 000 DH et 50 000 DH	37,01%	89,83%	41,01%	80,38%	38,10%	87,25%
Entre 50 000 DH et 100 000 DH	5,59%	95,42%	9,81%	90,19%	6,74%	94%
Supérieur à 100 000 DH	4,58%	100%	9,81%	100%	6%	100%
TOTAL	100%		100%		100%	



Ventilation par tranche de montant de l'encours des IP déclarés à la CIP au 31 décembre 2024 (En valeur)

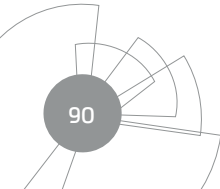
Catégorie	Personnes physiques		Personnes morales		TOTAL	
	%	% cumulé	%	% cumulé	%	% cumulé
Montant du chèque						
Inférieur à 500 DH	0,02%	0,02%	0%	0%	0,01%	0,01%
Entre 500 DH et 1 000 DH	0,11%	0,13%	0,03%	0,04%	0,08%	0,10%
Entre 1 000 DH et 5 000 DH	2,61%	2,74%	1,25%	1,28%	2,08%	2,18%
Entre 5 000 DH et 10 000 DH	4,66%	7,40%	2,47%	3,75%	3,82%	5,99%
Entre 10 000 DH et 50 000 DH	27,53%	34,94%	20,50%	24,25%	24,81%	30,81%
Entre 50 000 DH et 100 000 DH	13,12%	48,05%	14,25%	38,50%	13,55%	44,36%
Supérieur à 100 000 DH	51,95%	100%	61,50%	100%	55,64%	100%
TOTAL	100%		100%		100%	

Ventilation par tranche de montant de l'encours des impayés LCN déclarés à CIL au 31 décembre 2024 (En nombre)

Catégorie	Personnes Physiques		Personnes Morales		TOTAL	
	%	% cumulé	%	% cumulé	%	% cumulé
Tranche de Montant						
Inférieur à 500 DH	0,08%	0,08%	0,10%	0,10%	0,09%	0,09%
Entre 500 DH et 1 000 DH	0,50%	0,58%	0,46%	0,56%	0,48%	0,57%
Entre 1 000 DH et 5 000 DH	19,05%	19,63%	12,57%	13,13%	16,56%	17,13%
Entre 5 000 DH et 10 000 DH	24,86%	44,49%	14,76%	27,88%	20,98%	38,11%
Entre 10 000 DH et 50 000 DH	45,44%	89,93%	42,87%	70,76%	44,46%	82,57%
Entre 50 000 DH et 100 000 DH	5,83%	95,76%	12,55%	83,31%	8,41%	90,98%
Supérieur à 100 000 DH	4,24%	100%	16,69%	100%	9,02%	100%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Ventilation par tranche de montant de l'encours des impayés LCN déclarés à CIL au 31 décembre 2024 (En valeur)

Catégorie	Personnes Physiques		Personnes Morales		TOTAL	
Tranche de Montant	%	% cumulé	%	% cumulé	%	% cumulé
Inférieur à 500 DH	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Entre 500 DH et 1 000 DH	0,01%	0,01%	0%	0,01%	0,01%	0,01%
Entre 1 000 DH et 5 000 DH	2,06%	2,08%	0,51%	0,52%	1,09%	1,10%
Entre 5 000 DH et 10 000 DH	5,76%	7,83%	1,37%	1,89%	3,01%	4,11%
Entre 10 000 DH et 50 000 DH	31,69%	39,53%	13,54%	15,43%	20,32%	24,43%
Entre 50 000 DH et 100 000 DH	13,39%	52,92%	11,30%	26,73%	12,08%	36,51%
Supérieur à 100 000 DH	47,08%	100%	73,27%	100%	63,49%	100%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%



Dépôt Légal : 2022PE0038
ISSN : 3009-5093



 www.bkam.ma

 BankAlMaghrib

 Bank Al-Maghrib

 Bank Al-Maghrib